



COMMUNE DE ROCHE

# Budget 2017



COMMUNE DE ROCHE

PREAVIS N° 07 / 2016  
de la Municipalité au Conseil communal  
relatif au  
Budget de fonctionnement pour l'année 2017

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

## 1. PREAMBULE

Par le présent préavis, la Municipalité soumet à votre autorité le budget de fonctionnement de la Commune pour l'année 2017. Les commentaires du présent document apporteront des réponses directes et complètes aux interrogations de la Commission des finances et des conseillers.

Par souci de transparence et de clarté, les différentes rubriques sont étoffées de plusieurs comptes et sous comptes. Cette ventilation des charges permet une répartition précise des chiffres par compte et dicastère. Les libellés de compte sont également souvent adaptés ou complétés afin de correspondre au plus juste à leurs spécifications.

### 1.1 Introduction et politique générale

La Municipalité présente pour l'exercice 2017 un budget déficitaire de CHF 152'772.75 soit une diminution de charges de CHF 42'434.17 par rapport au budget 2016. Cet excédent de charges est principalement dû à la « toujours » drastique participation aux charges liées à la petite enfance facturée par l'ARASAPE (Association régionale d'action sociale pour le district d'Aigle et le Pays-d'Enhaut) ainsi qu'à notre importante participation à la facture sociale.

### 1.2 RIE III

Avec l'adoption par le Grand conseil vaudois, le 6 octobre 2015, de la motion pour une "Compensation des pertes fiscales sur les impôts des personnes morales pour les communes en 2017-2018", le Conseil d'Etat doit revoir quelque peu sa stratégie de mise en œuvre anticipée de la 3<sup>e</sup> réforme sur les impôts des entreprises (RIE III). Comme elles l'ont annoncé, les communes ne s'opposent pas à une telle réforme, mais demandent une compensation cantonale aujourd'hui évaluée à CHF 25.6 mios, afin de se prémunir des diminutions des recettes fiscales engendrées par la baisse du taux d'imposition du bénéfice en 2017 déjà.

L'anticipation de la RIE III souhaitée par le canton de Vaud pose un défi supplémentaire. En effet, le Conseil d'Etat a proposé une réduction du taux d'imposition du bénéfice de 8.5% à 8% en 2017 déjà, afin de diminuer l'incertitude fiscale actuelle des entreprises.

La diminution directe des recettes fiscales des communes est estimée à CHF 116.5 mios (selon des données de 2012). Elle n'est toutefois pas uniformément répartie puisqu'elle dépend en partie de la modification de la base imposable de l'impôt sur le bénéfice. Selon les estimations actuelles (à considérer avec une certaine retenue étant donné l'horizon temporel), pratiquement toutes les communes verront leurs recettes diminuer. Pour la grande majorité des communes (~250), la baisse du rendement de l'impôt sur le bénéfice représentera moins de 5% de leurs recettes fiscales totales (celles prises en compte dans la péréquation). Il apparaît également qu'un nombre restreint de communes devra faire face à une baisse allant jusqu'à plus de 30% de leurs recettes fiscales totales.

Il est donc bien difficile pour cette heure, entre compensations et pertes fiscales, de planifier avec exactitude l'impact pour notre commune.

### 1.3 La péréquation

Le système péréquatif vaudois comporte six objectifs :

1. Atténuer les inégalités de charge fiscale consécutives aux différences de capacité contributive, tout en garantissant l'autonomie des communes en matière de fiscalité.
2. Ne pas entraver, voire favoriser les fusions de communes vaudoises.
3. Assurer aux communes les ressources qui leur sont nécessaires pour accomplir les tâches qui leur incombent en contribuant à l'équilibre durable de leurs finances.
4. Répartir entre les communes certaines charges relevant du canton et des communes.
5. Compenser les charges particulières des villes-centres.
6. Répartir entre les communes certaines charges communales engendrant des disparités excessives entre les communes.

Les points 1 et 3 s'inscrivent pleinement dans l'argumentation économique principale consistant à atténuer les inégalités des moyens financiers à disposition des collectivités publiques, afin que celles-ci soient en mesure de proposer des services publics comparables en termes de qualité et de quantité. C'est le principe de base de solidarité entre les communes.

Le point 4 intègre un élément supplémentaire au système, celui de la « facture sociale » à la charge du canton et des communes. Il s'agit d'inclure un mécanisme de répartition de la facture sociale entre les communes, et de le lier à la péréquation. Les points 5 et 6 précisent des éléments que la péréquation doit prendre en considération : une caractéristique sociodémographique (charges particulières des villes-centres) et des charges effectives (dépenses thématiques). Enfin, le point 2 précise que les transferts financiers doivent être cohérents par rapport à la politique publique des fusions de communes.

Les buts du système péréquatif vaudois sont donc à la fois économiques et politiques. Economiques parce qu'ils visent à atténuer des déséquilibres liés aux disparités de capacités financières, de besoins et de charges. Et politiques pour trois raisons principales : ils permettent de définir comment et dans quelle mesure atténuer ces déséquilibres ; ils incluent la répartition de la facture sociale, basée sur un principe de solidarité ; enfin, ils s'accordent avec la volonté politique de favoriser les fusions de communes.

### 1.4 Modification de la péréquation

Le Conseil d'Etat a modifié le système péréquatif sur deux aspects : le plafond de l'aide péréquative et la valeur du point d'impôt écrêté<sup>1</sup>. Ces mesures entrent progressivement en vigueur, de 2017 à 2019.

---

<sup>1</sup> Ecrêter signifie « ôter la partie la plus élevée de quelque chose ». Dans le cas de la péréquation intercommunale vaudoise, il s'agit de la partie la plus élevée des valeurs du point d'impôt communal par habitant (VPIC<sub>h</sub>) des communes.

En ce qui concerne la valeur du point d'impôt écrêté, son calcul est modifié dès 2017, mais les principes restent. Ce n'est qu'en 2019 que cette valeur, comme référence dans la péréquation, sera totalement supprimée. Relevons encore que le processus d'écrêtage, pour le financement de la facture sociale, est maintenu.

### **1.5 Redistribution de la compensation fédérale liée à la RIE III**

La compensation fédérale est estimée aujourd'hui à CHF 34 millions pour l'ensemble des communes vaudoises. Elle représente le 33.33% de la compensation pour l'ensemble du canton de Vaud évaluée à CHF 108 millions. Cette dernière dépend de l'augmentation de la quote-part cantonale à l'impôt fédéral direct (IFD) qui devrait passer de 17% à 20.5% avec la RIE III, et nécessairement du rendement annuel de l'IFD.

Cette compensation est redistribuée, dès 2019, en fonction du nombre d'emplois par commune. Il s'agit d'un indicateur fiable, évolutif et au plus près de la réalité économique des communes. De plus, il est cohérent par rapport à la logique même du prélèvement des impôts sur les personnes morales : les collectivités publiques financent ainsi les infrastructures mises à disposition des entreprises. Le nombre d'emplois reflète en partie le dimensionnement de ces infrastructures : parking, routes, transports publics, réseau d'eau, voirie, police, service du feu, etc.

Le principe est simple : le montant de la compensation est divisé par le nombre total d'emplois dans le canton, ce qui donne un ratio CHF/emploi ; ce montant est redistribué par commune en fonction du nombre d'emplois. Selon les simulations actuelles, le nombre d'emplois total est de 331'756, ce qui donne un ratio de CHF 102.5 par emploi.

### **1.6 Redistribution avant péréquation**

Les montants redistribués au titre de la compensation des pertes de la RIE III le sont « avant péréquation », ce qui signifie qu'ils sont considérés comme du revenu pris en compte dans la péréquation (dans le calcul du potentiel fiscal). La compensation fédérale doit ainsi bel et bien compenser une partie de la perte fiscale communale.

## **2. BUDGET 2017**

Le présent budget 2017 a été planifié et orchestré avec la plus grande prudence, permettant une tenue ainsi qu'une gestion normalisée de l'exploitation du ménage communal.

Le plan des investissements 2017, joint au présent budget, a également été épuré ne laisse paraître que des investissements stratégiques, jugés d'importance par la Municipalité ainsi que les investissements liés aux engagements intercommunaux.

Ce plan prévoit pour 2017, un investissement net de près de CHF 3'193'000.00.

La marge d'autofinancement se situe quant à elle, à plus de CHF 723'375.00, en augmentation par rapport au précédent exercice.

Les importants frais d'entretien, de renouvellement et d'investissements respecteront le cursus de légalisation par voie de préavis. Le législatif communal pourra ainsi suivre de façon développée et factuelle chaque dépense d'investissement dans une transparence volontairement totale et engagée.

## 2.1 Commentaires généraux par chapitre

### 11 – Administration

Notre administration exerce une multitude de tâches dont le volume déjà important ne fait que croître. Les indicateurs fluctuant sont les mutations de notre population, les constructions et rénovations ainsi que les non négligeables reports de charge des services cantonaux.

Pour le greffe municipal, ce secteur est toujours très sollicité par les diverses analyses des dossiers liés au domaine de la construction, des éditions des permis de construire, de démolir ou d'habiter. L'archivage des documents ainsi que les permanences au guichet et au téléphone prennent de plus en plus de temps pour renseigner, informer, assister, diriger les différents sollicitants. La coordination avec les services de l'Etat, les communes voisines et les intervenants extérieurs prend également de plus en plus de temps.

Pour le secteur du contrôle de l'habitant, le dossier sur l'harmonisation des registres et la mise en place du registre cantonal des habitants sont toujours d'actualité. Le nombre de mutations faites par mois par ce service est toujours très important. La gestion des salles communales ainsi que l'intendance du site communal génèrent également un taux d'occupation important pour ce poste.

Le travail du secteur de la bourse ne perd pas en intensité avec les facturations des différents permis de construire, d'habiter, règlements et facturations des nombreux dossiers de la police des constructions, gestion et édition des amendes d'ordre de la commission de police, mise en place et suivi de nouvelles taxes, suivi des informations du futur plan comptable harmonisé, relation avec les institutions financières, gestion de la location des salles communales ainsi que bien entendu, la tenue des comptes du ménage communal.

Afin de soulager ses différents services des tâches simples et rébarbatives, l'engagement ponctuel d'un(e) étudiant(e) a été mis en charge du compte 11.301 relatif au traitement du personnel.

L'équipe administrative est également complétée par l'engagement au 01.08.2016 d'une apprentie de commerce.

### 30 – Service des gérances

Les importants objets de rénovation ou de transformation de ce service passeront par voie de préavis ainsi que par les comptes d'investissements. Les autres charges d'entretien et d'intendance ont été réduites à leur minimum dans ce budget.

La Municipalité œuvre toujours sur une gestion stricte des ATF et des emprunts dans le but d'optimiser les charges d'intérêts de plusieurs rubriques du service des gérances.

Plusieurs sous comptes ont été créés afin d'améliorer la lecture des comptes de charges, et permettre l'appréciation analytique des comptes de fonctionnement.

### 4 – Travaux

La rubrique des travaux est un secteur de charge très important dans le budget communal avec près d'un million de francs de charge. Cependant, les imputations internes, répartissant les charges salariales dans les différents secteurs de service, représentent à elles seules une charge de CHF 261'780.00 (environ 26%).

### 45 – Ordures ménagères et décharge

Les fluctuations financières semblent s'être stabilisées suite à l'entrée en vigueur au 1er janvier 2014 du nouveau règlement sur l'élimination des déchets et les incidences de la fameuse taxe au sac. Les bonnes pratiques des habitants sont étroitement surveillées par la bourse communale ainsi que par nos employés communaux sur le terrain.

Le taux de couverture de ce compte par les diverses taxes est de 100%, rendant ce compte pour la première fois autonome, sans recours au complément financier par l'impôt.

Cette autonomie est principalement due au fait que l'amortissement des infrastructures d'éco points du préavis 45/209, pour la somme de CHF 30'000.00 par année, est arrivé à son terme au 31.12.2016.

#### 46 – Réseaux d'égouts, d'épuration

Le taux de couverture de ce compte par les diverses taxes est de 91%, rendant ce compte pratiquement autonome, avec un recours au complément financier par l'impôt que pour 9%.

Cette quasi-autonomie est principalement due à la fin de l'amortissement des infrastructures supplémentaires du PPA Grand Cercllet au 31.12.2016, et à l'amortissement complémentaire des infrastructures supplémentaires du PPA Grand Cercllet par un prélèvement à la réserve.

#### 47 – Cours d'eau et digues

##### ➤ ECF Eau froide

Les dépenses totales actuelles se montent à CHF 9'650'000.00 pour cette correction fluviale. Le décompte final est toujours prévu avec un dépassement de 10-12% du budget initial. Yves Chatelain - Ingénieur du Département du territoire et de l'environnement – DTE, nous recommande d'introduire pour 2017, la valeur participative finale pour notre commune de CHF 3'000.00. Notre participation totale pour cette correction aura été de près de CHF 158'000.00.

##### ➤ ECF – Canal du Haut Lac

Le budget total de l'ECF du Haut-Lac est d'environ 7.5 millions dont la part incombant à la commune de Roche est estimée à 2.63%, soit près de CHF 200'000.-. Selon Philippe Hohl - Chef de la division Ressources en eau et économie hydraulique (EAU) - cette somme devrait être demandée entre 2017 et 2019. Ces charges passeront par voie de préavis et par les comptes d'investissements.

#### 61 – Corps de Police - Réforme policière

La Constitution vaudoise du 14 avril 2003 prévoit que l'État détient, dans les limites de ses compétences, le monopole de la force publique et qu'il assure, avec les communes, l'ordre public et la sécurité des personnes et des biens. Si le Conseil d'État répond de la sécurité et de l'ordre publics, les communes disposent d'autonomie quant au maintien de l'ordre public. Ainsi coexistent la police cantonale et des polices communales et intercommunales. Leur gestion est encadrée par la Loi sur la police cantonale, par la Loi sur la police judiciaire, par la Loi sur la circulation routière et depuis l'entrée en vigueur de la réforme policière le 1er janvier 2012, par la Loi sur organisation policière vaudoise (LOPV) du 13 septembre 2011. L'élaboration de cette dernière a soulevé la question de la répartition des compétences et des frais entre canton et communes.

Pour l'année 2017 et pour notre commune, les deux factures participatives (Financement reçu pour les nouvelles tâches, bascule de 2 points du canton, ainsi que montant total avec le renchérissement à payer par les communes en points d'impôts écrêtés) représentent respectivement CHF 63'015.00 et CHF 46'800.00 pour une alimentation du fond à hauteur de CHF 109'815.00. En diminution de CHF 1'962.00 par rapport au budget de 2016.

Un compte spécifique aux prestations de tiers (Assistant de sécurité publique - ASP) et agent de sécurité a été ajouté afin de garantir le maintien de l'ordre durant les principales manifestations communales, en agissant contre les perturbateurs ainsi que contre la petite délinquance.

#### 7 – Sécurité sociale

L'accueil de jour (pré- et parascolaire) regroupe toutes les structures organisées en réseaux. Le système de financement de la politique de l'accueil de jour des enfants est relativement complexe dans la mesure où il fait intervenir plusieurs acteurs, les parents, les communes, les

employeurs privés et l'État, mais également la FAJE comme « intermédiaire » pour une partie des flux financiers.

➤ Accueil parascolaire

La votation de septembre 2009 a fait ressortir le fait que les Vaudois veulent que les communes organisent un accueil parascolaire surveillé, facultatif pour les familles, sous forme d'école à journée continue. L'article 63 de la Constitution Vaudoise définit les obligations de chacun. Sans entrer ici dans des détails trop techniques, il y a conflit entre cet article 63 et la LAJE (Loi sur l'Accueil de Jour des Enfants) au sujet de l'âge des enfants à accueillir dans les structures. Un projet de révision de la LAJE est en ce moment en cours d'étude devant le Grand conseil. Il est prévu que la loi entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2017 et que les communes auront trois ans pour se mettre en conformité. Pour l'heure, le projet de loi prévoit que ce seront les communes qui fixeront les normes de l'accueil collectif parascolaire par un organe EIAP (Établissement intercommunal d'accueil parascolaire) tandis que c'est le canton qui les fixe pour l'accueil familial de jour (mamans de jour) et pour l'accueil collectif préscolaire (crèches)

➤ UAPE

Si l'UAPE La Cédille a désormais trouvé sa place à Roche, l'utilisation qui en est faite par les parents interroge la Municipalité. En effet, si la fréquentation est optimale pendant la pause de midi (de 17 à 23 enfants), il n'en va pas de même pour le matin et l'après-midi après les cours. Le matin, les enfants ne sont que 5 ou 6 à être accueillis et le soir, leur nombre varie entre 10 et 13. Nous rappelons que la Cédille peut accueillir 24 enfants. Ceci incite la Municipalité à penser que ce dont la population a besoin à Roche est une cantine et pas forcément d'une augmentation de la capacité d'accueil de l'UAPE. La Municipalité poursuit ses réflexions à ce sujet.

➤ Crèches

Il est intéressant de rappeler que l'accueil des enfants de 0 à 4 ans n'est pas obligatoire et qu'il est laissé au libre choix des communes d'offrir ce type de service sur son territoire.

La Municipalité a d'ores et déjà entrepris l'analyse des besoins en la matière, en tenant compte des besoins actuels et futurs, des surfaces nécessaires à ce type de structure, le nombre de personnes qualifiées pour s'occuper des enfants et des éventuelles subventions.

Les chiffres des comptes de la sécurité sociale nous sont principalement transmis par la direction générale des finances communales par les projections de la péréquation, mais également par les structures intercommunales de l'ARASAPE et de l'AVASAD. La totalité de cette rubrique dépasse les 1.2 million de francs pour notre commune, représentant une part de près de 20% d'affectation des revenus à ce seul secteur « Social ».

## 81 - Service des eaux

Grosse adaptation de cette rubrique 8 « Services industriels » sur le présent budget 2017. L'introduction de la nouvelle loi sur la distribution de l'eau, le nouveau règlement sur la distribution de l'eau et la mise en exploitation de la nouvelle centrale de traitement des Lizettes, nous ont incités à modifier le plan comptable.

La Municipalité a choisi de mettre en place deux rubriques comptables distinctes pour l'exploitation de cette rubrique : un compte 811, relatif au service des eaux purement communal et un compte 812 relatif au service des eaux intercommunal en lien avec EPUDEHL et l'exploitation de la nouvelle centrale des Lizettes.

Le compte « service des eaux communal » sera adapté aux nouvelles réglementations communales en matière de taxations et devra être autonome et équilibré.

Le deuxième compte « service des eaux intercommunal – Station des Lizettes » sert lui d'indicateur de surveillance, entre la vente d'eau à EPUDEHL, les prestations versées par EPUDEHL, en lien avec les charges participatives de Roche en faveur d'EPUDEHL, les

charges d'amortissements et d'intérêts de la nouvelle centrale et les éventuelles attributions internes ou à la réserve.

## **2.2 Conclusions**

Le budget 2017 a été rédigé et orchestré avec la plus grande rigueur ainsi qu'une indispensable retenue, dictée par les projections financières qui devront être assumées par notre commune, tant sur le plan intérieur que sur les engagements intercommunaux.

La Municipalité a fait le choix de laisser paraître dans les comptes uniquement les chiffres liés à l'exploitation courante du ménage communal. La majorité des charges d'investissement devront, quant à elles, suivre le cheminement des demandes de financement par voie de préavis.

La planification des investissements pour cette législature est très importante avec près de 10 millions d'investissements. Ces investissements ne pourront pas être financés par les seuls taxes et impôts. Ils devront l'être par voie de réalisation de quelques parcelles communales ou par voie d'emprunt. La Municipalité adaptera ces dépenses d'investissements selon l'évolution des recettes d'investissement, sans dépasser le plafond d'emprunt maximum autorisé pour la période.

## 2.3 Commentaires détaillés par compte

1.	<b>Municipalité et administration</b>	
101.300	<u>Jetons de présence, traitements</u>	28'000.00
	Adaptation de la charge de ce compte, selon les nouvelles rémunérations validées par le préavis 02/2016 relatif à la fixation des indemnités du Syndic, des membres de la Municipalité et du Conseil communal pour la législature 2016-2021.	
102.300	<u>Traitements Municipalité</u>	91'000.00
	Adaptation de la charge de ce compte, selon les nouvelles rémunérations validées par le préavis 02/2016 relatif à la fixation des indemnités du Syndic, des membres de la Municipalité et du Conseil communal pour la législature 2016-2021.	
102.3001	<u>Vacations Municipalité</u>	85'000.00
	Ce compte a été provisionné à la hausse en raison de l'importance du nombre de dossiers à traiter, des diverses représentations, à l'implication de la Municipalité dans les planifications et rédactions des préavis ainsi que pour la formation et l'encadrement des deux nouveaux membres du collège exécutif.	
102.303	<u>Divers assurances AVS, AI, AC, AF, LAA, APG</u>	17'600.00
102.305.1	Nouveaux comptes afin de ventiler les diverses charges.	
102.305.2	Anciennement regroupé sous le compte 102.3901.	
102.436	<u>Jetons de présence</u>	12'000.00
	Augmentation de la recette de ce compte en lien avec les participations des membres de la Municipalité dans les diverses structures intercommunales.	
11.301	<u>Traitements du personnel</u>	765'000.00
	Prévision relativement stable des charges liées aux traitements des collaborateurs(trices).	
	La légère augmentation budgétaire est due aux augmentations statutaires (classes et zones salariales).	
	Une partie importance des heures sera ventilée en imputations internes afin de charger à juste valeur les différentes rubriques comptables. Une autre partie facturée à des tiers viendra en contrepartie sur les comptes de recette 11.439.02, 812.4351.3 ainsi que 811.4359, pour une contre valeur de CHF 37'100.00.	
11.305.2	<u>Assurances maladies</u>	7'800.00
	La Municipalité a contracté une nouvelle assurance perte de gains pour le personnel communal. En vigueur depuis le mois de juin dernier, elle couvre le 80% du salaire avec un délai d'attente de 30 jours sur une couverture de 730 jours.	

11.309	<u>Charges diverses et formation professionnelle</u>	5'000.00
	La Municipalité prône la formation continue de ses collaborateurs(trices) et encourage les divers cours de perfectionnement. Une réserve spéciale a été créée pour la formation du nouveau titulaire du poste de la bourse communale.	
11.319	<u>Cotisations à des institutions de droit privé</u>	30'000.00
	Pour les plus importants : Radio Chablais = CHF 7'500.00 ; Aigle Région = CHF 15'000.00 ; UCV = 2'600.00.	
11.3187	<u>Emoluments</u>	16'000.00
	Charges liées aux dossiers de permis de séjour pour étrangers transmis par la commune au SPOP. Ces prestations et émoluments sont refacturés aux intéressés. La contrepartie figure sous la rubrique 11.4312.	
11.3517	<u>Part au déficit d'exploitation, lignes de transport</u>	100'000.00
	Montant de la contribution financière en faveur des lignes de trafic régional à charge de notre commune (bassin N° 7). La répartition est donnée par le service cantonal de la motilité sur les bases des articles 14 à 16 de la LTP.	
11.4901	<u>Salaires imputations internes</u>	64'315.00
	Selon les besoins planifiés et estimations horaires des employés dans les différents dicastères. Pour coller au plus juste avec le coût réel des charges, ce volume d'imputations internes qui sera ventilé sur chaque poste concernés, comprendra, outre le montant du traitement net du personnel, les cotisations AVS, caisse de pension et assurances.	
15.351	<u>Fondation écoles de musique (FEM)</u>	14'350.00
	Part de la commune relative à la loi sur les écoles de musique, représentant une participation de CHF 95.0/hab. (base 15'7 habitants). En augmentation de CHF 2.00/hab. depuis 2014.	
15.3523.1	<u>Ecoles de musique – aides individuelles</u>	3'000.00
	Aide individuelle octroyée selon le règlement communal, basé sur la loi cantonale du 3 mai 2011 sur les écoles de musique. Base de 10 élèves à CHF 300.00.	
15.3653	<u>Aides et subventions aux sociétés culturelles</u>	2'000.00
	Fonds d'aide en faveur de l'emblématique Fondation du musée suisse de l'Orgue.	
17.3303.1208	<u>Amortissements réfection du terrain de tennis</u>	2'500.00
	Amortissement des travaux de rénovation du terrain de tennis. Adaptation de l'amortissement selon les recettes prévues pour 2017.	
17.4232	<u>Tennis – Location terrain</u>	2'500.00
	Revenu des locations du terrain de tennis. L'association « La Balle jaune » a été mise en place et seuls les membres de cette structure peuvent, sous réserve d'une cotisation annuelle, jouir de cet espace sportif.	

19.311.1	<u>Soft &amp; licences</u> Augmentation de ce poste pour couvrir les nouvelles licences d'exploitation informatiques et téléphoniques.	6'000.00
19.315	<u>Entretien – maintenance – travaux informatiques</u> Augmentation significative de ce poste afin de permettre la mise en place d'une GED (Gestion électronique des documents) au sein de l'administration. Importants travaux de numérisation des archives.	25'000.00
19.3118.1	<u>Internet &amp; développement du site communal</u> Adaptation du site internet communal avec le nouveau module d'exploitation et d'envoi du bureau du Conseil communal, avec la société Quicksite.ch.	13'000.00

## 2. Finances

### 21. Impôts

La plus grande prudence a été le maître mot pour l'estimation des revenus de cette rubrique. Les chiffres prévisionnels ont pour base les recommandations de la Recette d'Impôt, ainsi que les chiffres du portail IAM arrêtés au 30.09.2016 (dernière base de référence).

21.319.1	<u>Impôts et taxes sur les lotos et tombolas</u> Ces impôts et taxes sont perçus par la commune, puis reversés à l'Etat. Entrée sous le compte 21.406.3.	14'000.00
21.4001	<u>Impôt sur le revenu</u> Planification des recettes en tenant compte du taux d'imposition de 68 points, de l'augmentation de 1% recommandée par la recette ainsi que du nombre d'habitants projeté par notre service de la population.  Il a été également tenu compte des imputations forfaitaires, des modifications de taxations antérieures et des pertes sur débiteurs, extraites du portail cantonal IAM.  Au vu des perceptions faites jusqu'au 30.09.2016 et des retards annoncés dans ce domaine, il a été prudemment décidé d'adapter légèrement à la baisse la somme planifiée dans le budget 2016.	1'850'000.00
21.4002	<u>Impôt sur la fortune</u> Adaptation des revenus selon les recommandations de la recette, et des chiffres du portail IAM arrêtés au 30.09.2016.	190'000.00

21.4011	<u>Impôt bénéfice personnes morales</u> Adaptation des revenus selon informations du portail IAM arrêtées au 30.09.2016.  Entrée en vigueur partielle en 2017, avec un retour de la part fédérale en 2019. Il est donc bien difficile pour l'heure de planifier avec exactitude l'impact pour notre commune. La Municipalité a décidé pour l'année 2017, d'inscrire une somme adaptée aux nouvelles contraintes mais toutefois légèrement plus haute que budgété en 2016. Les indicateurs du compte 2015 et l'état du compte au 30.09.2016 ont été considérés.	270'000.00
21.4020	<u>Impôt foncier</u> Adaptation des revenus selon informations du portail IAM, au 30.09.2016.	220'000.00
21.4040	<u>Droits de mutation</u> Adaptation des revenus de ce compte selon les prévisions des prochaines mutations encore possibles sur notre territoire.	160'000.00
21.411.01	<u>Taxe usage du sol, Romande Energie</u> Estimation donnée par le distributeur Romande Energie sur les prévisions de remboursement à la commune des taxes perçues, selon les dispositions légales en vigueur.	69'000.00
21.4411	<u>Part sur gains immobiliers</u> Imposition liée à chaque aliénation d'immeuble ou chaque opération imposable ou exemptée en vertu des articles 61 et 62 LI. Somme budgétée selon l'état du compte au moment du budget et des prévisions de mutations.	60'000.00
21.4903	<u>Imputation interne S.I.</u> Somme perçue du service des eaux intercommunal (812) au titre de la mise à disposition du potentiel patrimonial de la source des Lizettes.	150'000.00
<b>22.</b>	<b>Service financier</b>	
22.352.1	<u>Alimentation fonds de péréquation directe</u> Chiffre communiqué par les services de l'Etat. Alimentation du fonds de péréquation selon les capacités purement financières de la commune, selon le système de calcul péréquatif actuellement en place.	648'000.00
22.422	<u>Revenu capital patrimoine financier</u> Revenu des dividendes du portefeuille d'actions de la commune.	200'000.00
22.452.1	<u>Péréquation directe &amp; dépenses thématiques</u> Selon les projections et acomptes reçus par l'ASFICO, notre commune devra, pour l'exercice 2017, alimenter le fonds de péréquation directe à hauteur de CHF 648'000.00 (compte 22.352.1 ci-dessus) et se verra retourner CHF 876'200.00	876'200.00

<b>3.</b>	<b>Domaines et bâtiments</b>	
31.331	<u>Amortissement chemins de campagne</u> Fin des amortissements ordinaires liés au préavis 42/2006 au 31.12.2017	2'133.75
344.4231	<u>Revenus Maison des Salines, loyer</u> Augmentation des revenus locatifs suite aux travaux consentis sur l'appartement du rez et les nouvelles conditions locatives du nouveau bail.	41'300.00
345.4231	<u>Revenus couvert historique Montjoux</u> Recette des locations des places de parc couvertes et non couvertes ainsi que de la petite structure locative du couvert de Montjoux : 6 places de parc couvertes avec box (6x120.00), 2 places de parc non couvertes (2x50.00), 1 local commercial (1x700.00)	18'240.00
346.316 et .1	<u>Loyer locaux commerciaux et charges</u> Charges des loyers versés par la commune pour la location du Café de la Place	42'300.00
346.4231 et .1	<u>Revenus du loyer et des charges</u> Revenus de la location du commerce Café de la Place versé à la commune par le sous-locataire.	42'300.00
351.3121.1	<u>Chauffage à distance, part fixe</u> Charge de la part fixe allouée au bâtiment, garantissant la puissance thermique souscrite. Part fixe répartie entre les bâtiments : collège des Salines (70%), temple et salle communautaire (10%) et la maison des Salines (20%).	9'072.00
351.3121	<u>Chauffage à distance – énergie et combustible</u> Charge représentant la part de consommation énergétique (kWh) du bâtiment liée au CAD.	30'000.00
352.311	<u>La Rotzérane – Achats machines et matériel</u> Provision du compte afin de permettre l'acquisition nd'un nouveau beamer, d'un écran, de l'équipement de la structure d'un accès Wi-Fi.	10'000.00
352.3121.1	<u>Chauffage à distance, part fixe</u> Charge de la part fixe allouée au bâtiment, garantissant la puissance thermique souscrite.	6'480.00
352.3121	<u>Chauffage à distance, charges</u> Charge représentant la part de consommation énergétique (kWh) du bâtiment liée au CAD.	20'000.00
352.452	<u>Participation du cercle</u> Baisse de la participation des communes du cercle aux frais locatifs de la salle suite à la clé Willi 2 de 2016 et la nouvelle répartition des surfaces prises en compte.	93'310.00

356.4271	<u>Revenus des garages communaux</u>	0.00
	Deux baux ont été résiliés sur la parcelle 744. Cette dernière a été promise vendue.	
359.331.1313	<u>Amortissement collège de Prés-Clos – piste de saut</u>	5'340.00
	Amortissement ordinaire selon décompte final des frais de la création de la piste de saut.	
359.4271.1	<u>UAPE, location locaux</u>	51'600.00
	Revenu de la location des locaux de l'UAPE mise à disposition par la commune.	
<b>4.</b>	<b>Travaux</b>	
40.3185.2	<u>Cartoriviera &amp; Citimage</u>	6'000.00
	Prévision budgétaire plus haute afin de participer aux nouvelles prises de vue 2017 Citimage.	
430.3115	<u>Nouveau véhicule, redevances leasing</u>	28'000.00
	Changement du véhicule de voirie de la marque Toyota par un nouvel utilitaire.	
	Nouveau véhicule pour le fontainier pour ses déplacements au sein de la commune, sur la commune de Rennaz ainsi que sur le réseau intercommunal d'EPUDEHL.	
	Le financement de ces nouveaux outils passera par voie de leasing. Les déplacements pour les tiers seront refacturés.	
430.3143.1	<u>Marquage des routes</u>	0.00
	Ancien compte. Tout est groupé maintenant sous le compte 430.3142.	
430.331.1538	<u>Amortissement réaménagement rue du Grammont</u>	15'400.00
	Suite à la fin des travaux de la rue du Grammont à la fin 2016, l'amortissement ordinaire peut commencer sur 2017 pour la durée de 10 ans.	
431.3809	<u>Attribution fonds de réserve soutien énergies renouvelables</u>	20'000.00
	Montant perçu de Romande Energie relatif à la taxe de 0.2 ct/kWh est porté en compte de réserve au bilan.	
431.4066	<u>Taxe – énergies renouvelables</u>	20'000.00
	Recette de la taxe environnementale de 0.2 ct perçue par Romande Energie pour le compte de la commune.	
<b>44.</b>	<b>Parcs – promenades – cimetière</b>	
44.3189	<u>Frais divers et travaux de tiers</u>	0.00
	Regroupement dans le 44.314 selon exigence du plan comptable.	

<b>45.</b>	<b>Ordures ménagères – collecte et évacuation</b>	
45.331.0945	<u>Amortissement éco-points (préavis 45/2009)</u> Fin de l'amortissement ordinaire au 31.12.2016	0.00
45.4342	<u>Taxes de base – déchets ménagers et entreprises</u>	112'000.00
45.4356	(PP=personnes physiques ; PM =personnes morales) Nouveaux comptes relatifs aux partis fixes des taxes sur l'élimination des déchets	(au total)
45.4342.01	<u>Taxes au sac – déchets PP et PM</u> Comptes relatifs aux parts des sacs taxés selon le nouveau concept et règlement entrés en vigueur en 2014.	100'000.00
<b>46.</b>	<b>Réseaux d'égouts, d'épuration</b>	
46.319	<u>TVA non récupérée s/taxes égouts, épuration</u> Estimation de la part de l'impôt préalable non récupérable sur la partie du compte alimentée par le ménage communal.	2'000.00
46.331.1207	<u>Amortissement PPA Grand-Cerlet, infrastructures supplémentaires</u> Fin de l'amortissement au 31.12.2016. Le prélèvement à la réserve du solde ainsi que le passage dans les comptes d'exploitation seront faits lors du bouclage des comptes 2016 et commentés dans le rapport de gestion. Cette manière de procéder a été ratifiée dans le préavis 47/2016.	0.00
46.332.1207	<u>Amortissement supplémentaire PPA Grand-Cerlet, infrastructures supplémentaires</u> Fin de l'amortissement au 31.12.2016. Le prélèvement à la réserve du solde ainsi que le passage dans les comptes d'exploitation seront faits lors du bouclage des comptes 2016 et commentés dans le rapport de gestion. Cette manière de procéder a été ratifiée dans le préavis 47/2016.	0.00
46.3526.1	<u>Participation exploitation EPUDEHL</u> Ces chiffres sont annoncés par EPUDEHL et font partie du budget de cette structure intercommunale.	109'100.00
46.3526.2	<u>EPUDEHL – Taxe fédérale épuration</u> Nouveau compte lié à la nouvelle taxe fédérale d'épuration des micropolluants. Taxe facturée par le SIGE à EPUDEHL, puis par EPUDEHL aux communes. La perception de cette taxe au niveau communal sera faite à travers la facture de vente d'eau et d'épuration. Elle doit être causale et liée à la logique du pollueur-payeur. Le retour (recette) se fait à travers le nouveau compte 46.4526.	13'600.00

46.434.01	<u>Taxes de raccordement Eaux usées / Eaux claires</u>	8'000.00
46.434.02	Adaptation du protocole de perception des taxes uniques de raccordement.  Entre les acomptes et taxations définitives, les taxes seront passées en compte d'attente au bilan. Elles passeront à travers les comptes de fonctionnement uniquement une fois la taxation finale effectuée. Cette pratique évitera les importantes fluctuations des sommes.	8'000.00
46.4343	<u>Taxes épuration</u>  Estimation de la recette de taxation selon l'évolution de la population liée avec la consommation d'eau. Un nouveau règlement est en cours de rédaction par EPUDEHL et de validation par l'Etat. Il devra être validé par l'ensemble des législatifs communaux et entrera certainement en vigueur au 01.01.2018.	105'000.00
<b>47.</b>	<b>Cours d'eau et digues</b>	
470.3147.1	<u>ECF Eau-Froide, participation pour travaux prioritaires de la correction fluviale</u>  Fin des travaux de l'ECF sur 2016 et démantèlement de cette entreprise sur 2017.	0.00
<b>5.</b>	<b>Instruction publique et cultes</b>	
<b>51.</b>	<b>Enseignement</b>	
51.352.01	<u>Répartition des coûts scolaires</u>  Participation aux coûts du Cercle scolaire de Villeneuve Haut-Lac selon la clé de répartition établie proportionnellement à la population et au nombre d'élèves.	753.800.00
51.4522	<u>Participation pour frais scolarisation enfants requérant d'asile</u>  Retour de la participation des frais liés à la scolarisation des enfants des requérants d'asile versé par les services de l'Etat de Vaud.	7'000.00

6.	<b>Police</b>	
61.	<b>Corps de police</b>	
61.351	<u>Réforme policière</u>	109'800.00
	<p>Pour rappel, les communes financent les missions générales de police soit directement par leur propre police communale, soit en versant à l'Etat un montant basé sur le coût réel des prestations de la police cantonale – art. 45 Loi sur l'organisation policière vaudoise. Dépourvue de police, la commune de Roche doit donc s'acquitter des deux contributions auprès de l'Etat.</p> <p>Ainsi, notre participation liée au coût réel des prestations de la police cantonale se monte à CHF 63'015.00, à laquelle s'ajoute la bascule de 2 points d'impôt écrêtés, comme pour toutes les communes vaudoises, soit CHF 46'800.00. D'où le montant total de CHF 109'800.00 porté à ce compte.</p>	
61-3528	<u>Prestations de tiers – agent de police et sécurité</u>	9'000.00
	<p>Montant conventionné et budgété avec la commune de Villeneuve pour le partage des services d'un ASP (assistant de police) garantissant les contrôles de stationnement et autres missions dans notre village pour un montant de CHF 5'000.00. Une provision supplémentaire est portée en compte afin d'engager ponctuellement des prestations d'agents de sécurité.</p>	
61.4362	<u>Remboursements de tiers (notifications), ancien 11.439</u>	5'000.00
	<p>Montant versé par l'Office des poursuites pour les notifications des commandements de payer aux habitants effectuées par l'administration et par notre huissier.</p>	
65.	<b>Défense contre l'incendie</b>	
65.3521.1	<u>SDIS du Haut-Lac, participation aux charges d'exploitation</u>	37'000.00
	<p>Participation financière de notre commune au regroupement du SDIS du Haut-Lac, liée aux charges générales d'exploitation du corps.</p>	
65.3521.2	<u>SDIS du Haut-Lac, participation au loyer de la caserne</u>	32'000.00
	<p>Part de notre commune aux investissements structurels de la caserne du SDIS du Haut-Lac (sur territoire de lac commune de Rennaz).</p>	

## 7. Sécurité sociale

## 71. Service social

710.3525	<u>Service social</u>	38'000.00
	L'ensemble des dépenses liées au fonctionnement des agences d'assurances sociales est résumé ci-dessous. Leur financement est assuré par :	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une participation de l'Etat (ancienne contribution de la caisse cantonale vaudoise de compensation AVS)</li> <li>- Des mandats donnés par les communes sièges d'agences, en vertu de conventions particulières avec Aigle et Villeneuve.</li> </ul>	
	La différence entre les charges et les produits doit être répartie entre les communes membres de l'association au prorata du nombre d'habitants.	
711.301	<u>Classe de français</u>	7'000.00
	Charge liée au salaire de l'enseignante de la classe de français mise en place dans le cadre du plan d'intégration.	
711.3654	<u>Frais de fonctionnement de la classe de français</u>	2'000.00
	Compte lié uniquement aux frais de fonctionnement, péuré de la charge de prestation de service.	
711.4350	<u>Recettes classe de français</u>	7'500.00
	Recettes liées au retour des subventions d'écolage versées par le canton (Bureau cantonal d'intégration) et aux écolages versés par les élèves.	

## 72. Prévoyance sociale cantonale

Le département de la santé et de l'action sociale vient d'annoncer (20.10.2016) les chiffres ainsi que la répartition de la facture sociale prévisionnelle pour 2017.

Le montant total des dépenses nettes intégrées dans la facture sociale prévisionnelle 2017, sous réserve d'éventuels amendements décidés par le Grand conseil lors du vote final du budget, s'élève à CHF 736 millions, soit une hausse de 3.68% par rapport aux montants calculés pour les acomptes 2016. Sur ce montant et selon le décret réglant les modalités d'application de l'impact financier de la RPT sur les communes vaudoises pour la facture sociale (DRPTC), l'État déduira 0.9 million, portant ainsi la facture globale à 735.1 millions.

Comme négocié dans l'accord Canton-communes, dès 2016, seul un tiers des augmentations des montants compris dans la facture sociale par rapport à l'année précédente sont à charge des communes.

72.35154	<u>PC à domicile et hébergement</u>	225'500.00
	<p>Augmentation générale de la charge cantonale de 8.7 millions. L'augmentation du domaine PC et hébergement est principalement due au transfert de 11.05 millions du Service de prévoyance et d'aide sociale (régime 4) au Service des assurances sociales et de l'hébergement (régime 1) en lien avec des établissements qui auront le statut d'EMS en 2017 (filiale psychiatrique). L'effet de ce transfert sur la facture sociale de ce régime est compensé par une diminution équivalente dans le régime 4.</p> <p>Par ailleurs, le régime des prestations complémentaires continue de subir une augmentation forte et régulière des dépenses. Elle est liée à l'arrivée dans le régime de personnes vivant à domicile qui atteignent l'âge de la retraite avec des rentes partielles ou insuffisantes pour couvrir les besoins vitaux et les frais de maladie.</p>	
72.35154.1	<u>Subventions et aides aux personnes handicapées</u>	103'500.00
	<p>Diminution des charges de 1.3 millions.</p> <p>L'écart négatif s'explique par le transfert des établissements socio-éducatifs du handicap psychique au Service des assurances sociales et de l'hébergement (filiale psychiatrique). Cette diminution est partiellement atténuée par le rattrapage budgétaire des années antérieures et l'ouverture de places nouvelles pour les personnes atteintes d'autisme.</p>	
72.35156	<u>RI et participation cantonale à l'assurance chômage</u>	245'000.00
	<p>Augmentation générale de la charge cantonale de 10.4 millions. L'écart principal dans ce régime s'explique par un rattrapage budgétaire des années antérieures pour le revenu d'insertion, une croissance de 1% estimée en 2017 ainsi que l'augmentation du coût moyen par dossier lié à une franchise plus élevée.</p> <p>Par ailleurs, un nombre plus important que prévu de bénéficiaires du RI ont pu prétendre à des mesures d'insertion partiellement financées par la Loi sur l'assurance chômage (dans ces cas, 50% du coût de la mesure est financé par le fonds fédéral de compensation de l'assurance-chômage) allégeant d'autant le budget cantonal. En conséquence, une réduction du budget 2017 des mesures d'insertion professionnelle, basée sur les coûts 2015, a été opérée, qui n'entraînera cependant aucune diminution des prestations pour les bénéficiaires du RI professionnel.</p>	
72.35157	<u>Participation LAMAL</u>	67'300.00
	<p>Diminution des charges de 1.3 millions.</p> <p>La participation fédérale augmente de 17 millions en 2017 et compense ainsi la hausse des dépenses liées au nombre des bénéficiaires de subsides et à la hausse des primes.</p>	

72.35159 Prestations pour la famille et autres prestations sociales 41'000.00

Augmentation générale de la charge cantonale de 6.5 millions. Ce régime est principalement impacté par un ajustement dans le budget 2017 des PC Familles au niveau des dépenses 2016. S'agissant de la rente-pont, le budget 2017 inclut les effets de la modification de la loi sur les prestations complémentaires cantonales pour les familles et les prestations complémentaires de la rente-pont (LCDFam) de 2016 permettant aux personnes de 60 ans et plus qui remplissent les conditions d'octroi du RI, d'accéder directement à la rente-pont.

Quant au régime des allocations familiales pour personnes sans activité lucrative, il intègre une croissance modérée du nombre de bénéficiaires mais subit en revanche l'augmentation du montant des allocations familiales pour les enfants et les jeunes en formation. Ces dépenses viennent toutefois en diminution des dépenses du RI. Dans une moindre mesure, il faut relever également une hausse du nombre de bénéficiaires de pensions alimentaires liée aux effets démographiques et à la révision de la loi sur l'harmonisation et la coordination de l'octroi des prestations sociales et d'aide à la formation et au logement cantonales vaudoises (LHPS), modifiant le calcul du revenu.

## 73. Santé publique

73.3654.1 Participation AVASAD (ancien OMSV) 148'600.00

Le budget 2017 se caractérise par un rattrapage des activités réalisées en 2016 n'ayant pas fait l'objet d'un financement au budget et une croissance des activités 2017 équivalente à celle de 2016. A ce stade, les tendances en termes de croissance des clients, d'évolution de leur nombre dans les classes d'âge ainsi que des prestations à réaliser demeurent stables, selon les prévisions remontées de chaque région.

AVASAD prévoit de fournir 2'379'000 heures auprès des clients, soit une augmentation de 433'000 heures par rapport au budget 2016 (+22.4%). Augmentation des prestations principales entre le budget 2016 et 2017 :

- Soins infirmiers : 102'300 heures, soit 30.3%
- Soins de base. 170'400 heures, soit 17.7%
- Aide à l'activité quotidienne : 44'200 heures, soit 14.1%

A ce jour, le financement de la part de l'Etat étant toujours en cours de négociation, la répartition des contributions canton/communes n'est pas finalisée. En l'état, AVASAD demande aux communes de budgéter pour 2017 une somme maximale de CHF 99.00 par habitant, soit une augmentation de CHF 9.00 en corrélation avec la croissance des activités.

73.3654.2	<u>Participation petite enfance</u>  Participation de la commune au réseau d'accueil de jour des enfants (LAJE – loi sur l'accueil de jour des enfants) organisé au niveau du district d'Aigle, créée en janvier 2009.  La totalité des charges de l'ARASAPE pour le budget 2017, est provisionnée à CHF 5'422'536.00. La contribution socle fixe par habitant est fixée à CHF 10.00 pour CHF 440'000.00 sur le district. Le solde est à répartir en pourcentage des heures consommées. Pour notre commune, cela représente 7.10% pour une somme de CHF 353'814.00.	369'000.00
8.	<b>Services industriels</b>	
81.	<b>Service des eaux</b>	
811.311	<u>Achat compteurs et matériel</u>  Acquisition d'une partie des nouveaux éléments de relevé des compteurs à distance afin d'actualiser et faciliter les relevés ainsi que la facturation.	26'000.00
811.312	<u>Energie et combustible</u>  Planification des consommations selon estimation moyenne des exercices précédents en tenant compte de la vétusté et du nombre des anciennes pompes et des nouveaux appareillages installés dans la nouvelle station et du captage.	50'000.00
811.3901.2	<u>Salaires imputation Rennaz</u>  Nouveau compte lié aux prestations du fontainier sur le territoire de la commune voisine de Rennaz.	19'115.00
811.4273	<u>Location de compteurs</u>  Augmentation des recettes locatives relatives aux locations des compteurs actualisées et des appareillages de relevage des compteurs à distance.	12'000.00
811.434	<u>Taxes de raccordement</u>  Estimation des recettes de taxation sur les prochains objets, en relation avec les taxes du compte 46.	16'000.00
811.434.1	<u>Taxe abonnement annuel / unité locative</u>  Nouvelle taxe liée au nouveau règlement sur la vente d'eau. Cette taxe a été fixée par la Municipalité pour ce premier exercice à CHF 35.00 par unité locative. La différence est liée à la taxe évolutive qui sera facturée aux entreprises	45'000.00
811.435	<u>Vente d'eau</u>	108'333.00
811.43.1	Moyenne des ventes d'eau aux abonnés de la commune. Représente environ 220'000 m <sup>3</sup> . Le prix est fixé par la Municipalité pour ce premier exercice 2017 à CHF 0.50/m <sup>3</sup> .	
811.4359	<u>Prestation à Rennaz – fontainier</u>  Facturation des heures effectives réalisées par notre fontainier en faveur de la commune de Rennaz. En lien avec le compte de charge 811.3901.2	29'600.00
812.312.1	<u>EPUDEHL, achat de prestations</u>	70'300.00

	Charge participative à la convention intercommunale d'EPUDEHL relative aux prestations dont notre commune profite actuellement	
812.312.2	<u>EPUDEHL, frais de stockage</u>	44'800.00
	Charge participative à la convention intercommunale d'EPUDEHL relative aux prestations de stockage dont notre commune profite actuellement.	
812.322	<u>Intérêts emprunt nouvelle centrale Lizettes</u>	10'000.00
	Charge d'intérêts calculée sur un emprunt de 2 millions au taux moyen sur 10 ans de 05%.	
812.331.1433	<u>Amortissement nouvelle centrale Lizettes</u>	114'334.00
	Charge annuelle d'amortissement ordinaire de la nouvelle centrale sur une durée de 30 ans sur le génie civil et de 10 ans sur les appareillages.	
812.3903	<u>Imputation interne SI</u>	150'000.00
	Imputation d'une partie des revenus du dicastère au service financier, au titre de mise à disposition des terrains, des ressources, des services administratifs et facturation.	
812.3813	<u>Attribution fonds de réserve</u>	76'366.00
	Nouvelle attribution à fonds de réserve en lien avec la centrale des Lizettes et le changement des consommables de la station.	
812.4351	<u>Prestations à EPUDEHL, vente d'eau</u>	174'000.00
	Montant projeté dans le cadre des planifications de vente d'eau d'EPUDEHL.	
812.4351.1	<u>Prestations à EPUDEHL, garantie de débit</u>	282'000.00
	Revenu des prestations fournies par notre commune (source des Lizettes) à EPUDEHL, offrant la garantie de puissance du débit d'eau de boisson et défense incendie au bouclage intercommunal.	
	Ce revenu doit couvrir les charges financières et d'exploitation de la nouvelle centrale, pour la part liée à EPUDEHL.	
812.4351.2	<u>Prestations à EPUDEHL, stockage</u>	5'000.00
	Montant projeté dans le cadre des planifications de vente d'eau d'EPUDEHL et des prestations de stockage sur la commune de Roche.	
812.4351.3	<u>Prestations à EPUDEHL, mise à disposition du fontainier</u>	6'000.00
	Facturation des prestations du fontainier communal selon convention avec EPUDEHL.	

### 3. EN RESUME

Les revenus totaux budgétisés	CHF	7'384'866.00
Les charges de fonctionnement budgétisées	CHF	<u>7'537'638.75</u>
Déficit du Budget 2017	CHF	<u>- 152'772.75</u>

Valeur du Point Communal péréquatif 2017 (taux 68)	CHF	34'861.00
--	-----	-----------

#### Synthèse générale

Alimentation de la péréquation :	CHF	648'000.00
Retour de la péréquation :	CHF	876'200.00
Facture sociale :	CHF	<u>711'873.00</u>
Solde net des péréquations :	CHF	<u>483'673.00</u>

#### Réforme policière

Facture au coût réel <sup>2</sup> :	CHF	63'015.00
Facture en points :	CHF	<u>46'800.00</u>
Total réforme policière :	CHF	<u>109'800.00</u>

---

<sup>2</sup> La facture au coût réel ne concerne que les communes sans police communale/intercommunale (max 2 points d'impôt).

#### 4. CONCLUSIONS

En conclusion, au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

#### Le Conseil communal de Roche

**Vu** le préavis N° 07/2016 de la Municipalité au Conseil communal relatif au budget de fonctionnement pour l'année 2017  
**Ouï** le rapport de la commission des finances chargée de l'examen de cet objet  
**Considérant** que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour  
**Décide** D'approuver le budget de fonctionnement pour l'année 2017, qui présente les résultats suivants :

Charges	CHF	7'537'638.75
Revenus	CHF	<u>7'384'866.00</u>
<b>Résultat (déficit présumé)</b>	<b>CHF</b>	<b><u>- 152'772.75</u></b>

Adopté en séance de Municipalité le mardi, 15 novembre 2016

**AU NOM DE LA MUNICIPALITE**

le Syndic la Secrétaire





Chr. Lanz C. Pilloud

Délégué(s) de la Municipalité : Christophe Lanz, syndic, municipal des finances

Annexe : Plan d'investissement 2017. Ce plan n'est pas soumis au vote du Conseil communal  
 Tableau récapitulatif : péréquation financière nette et facture sociale ; charges, recettes

## Commune de Roche

### Plan des investissements 2017

Libellé / Projet	2017
Canal du haut Lac	sFr. 80 000.00
Bouclage de la distribution d'eau du Pré Pourri	sFr. 120 000.00
Changement collecteur EU du Pré Pourri	sFr. 90 000.00
PGEE Réalisation d'un Plan général d'évacuation des eaux	sFr. 8 000.00
Centrale Lizettes d'ultra filtration	sFr. 1 000 000.00
Réfection du Grand Fossé - naturation	sFr. 60 000.00
Transfo. salle gym des Salines, fermeture plafond et scène, bibliothèque	sFr. 130 000.00
Rénovation du pont de Chambon	sFr. 150 000.00
Réfection route de l'Allex	sFr. 120 000.00
Aménagement de la rue du St Bernard	sFr. 350 000.00
Concept de stationnement - Signalisation	sFr. 25 000.00
Route + Giratoire entrée Roche (La Coche)	sFr. 350 000.00
Travaux d'équipement du PPA Les Vernes	sFr. 350 000.00
Travaux adaptation garages Près Clos pour UAPE	sFr. 100 000.00
Augmentation des places de stationnement - Haut de la Bâtie	sFr. 30 000.00
Adaptation du Chemin de la Buanderie - Achat terrain ? (100m2)	sFr. 130 000.00
Contrôle d'accès Rotzérane, Prés Clos, Saline, Sauliniers	sFr. 100 000.00
<b>Total</b>	<b>sFr. 3 193 000.00</b>

**Budget par ordre administratif**

Rubrique	Titre	Budget 2017		Budget 2016		Comptes 2015	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
1	ADMINISTRATION GENERALE	1 638 600.00	705 315.00	1 511 540.45	628 740.00	1 476 127.77	639 558.00
10	Autorités	252 600.00	12 000.00	192 500.00	6 000.00	194 964.05	6 480.00
101	Conseil communal	28 500.00		22 500.00		23 461.80	
101.300	Jetons de présence, traitements	28 000.00		22 000.00		23 148.00	
101.306	Frais et débours	500.00		500.00		313.80	
102	Municipalité	224 100.00	12 000.00	170 000.00	6 000.00	171 502.25	6 480.00
102.300	Traitements	91 000.00		67 000.00		71 400.00	
102.3001	Vacations municipalité	85 000.00		75 000.00		66 600.00	
102.303	Assurances sociales, AVS, AI, AC, AF	15 500.00					
102.305.1	Assurances accidents	1 400.00					
102.305.2	Assurances malades	700.00					
102.306	Indemnités et frais	7 500.00		5 000.00		3 593.25	
102.3072	Prestations complémentaires de prévoyance	23 000.00		23 000.00		18 209.00	
102.3901	Assurances sociales - transfert part municipalité AVS/AC/PC					11 700.00	
102.436	Jetons de présence		12 000.00		6 000.00		6 480.00

**Budget par ordre administratif**

Rubrique	Titre	Budget 2017		Budget 2016		Comptes 2015	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
<b>11</b>	<b>Administration</b>	<b>1 301 450.00</b>	<b>688 315.00</b>	<b>1 273 150.45</b>	<b>620 240.00</b>	<b>1 234 360.07</b>	<b>627 968.00</b>
11.301	Traitements du personnel	765 000.00		762 200.00		751 341.05	
11.3011	Traitements personnel occasionnel	7 000.00		7 000.00		7 676.25	
11.3011.02	Traitements du personnel mis à disposition de tiers (GFA)	1 000.00		900.00		868.25	
11.303	Assurances sociales, AVS - AI, AC, alloc. fam.	82 000.00		80 400.00		76 760.55	
11.304	Cotisations caisse de pensions	119 000.00		116 400.00		110 634.60	
11.305.1	Assurances accidents	7 300.00		7 300.00		7 339.95	
11.305.2	Assurances maladies	7 800.00					
11.3061	Indemnités, remboursement de frais	2 300.00		2 300.00		3 059.25	
11.309	Charges diverses et formation professionnelle	5 000.00		2 000.00		2 319.00	
11.3100	Fournitures de bureau	6 000.00		6 000.00		6 425.15	
11.3101	Imprimés, entêtes, enveloppes	7 000.00		5 500.00		6 896.55	
11.3102	Journaux abonnements, annonces, documentation	5 000.00		5 000.00		4 452.75	
11.3111.1	Achat matériel, mobilier & machine de bureau	5 500.00		6 500.00		1 780.55	
11.3131	Achat produit alimentaire (carnotzet, cafétérias, )	2 000.00		2 000.00		1 502.05	
11.315	Entretien mobilier & machines	1 000.00		1 000.00			
11.3161	Frais locaux de l'administration (imputation interne)	42 000.00		42 000.00		42 000.00	
11.317	Réceptions, manifestations	25 000.00		25 000.00		22 366.15	
11.3181	Frais de port	6 000.00		6 000.00		6 217.40	
11.3182	Frais de téléphone	2 000.00		3 000.00		3 003.95	
11.3183	Frais bancaires	6 000.00		6 500.00		5 616.36	
11.3184	Frais de contentieux	1 000.00		1 000.00			
11.3185	Honoraires divers	15 000.00		10 000.00		14 532.20	
11.3186	Primes d'assurances	14 500.00		12 000.00		14 108.70	
11.3187	Emoluments, divers	16 000.00		16 000.00		12 123.60	
11.3189	Frais divers, prestations de service	100.00		100.00		119.31	
11.319	Cotisations à des institutions de droit privé	30 000.00		30 000.00		31 054.90	
11.3191	Remboursement taxes, divers & cotisations					330.00	
11.3517	Part au déficit d'exploitation, lignes de transport	100 000.00		97 100.45		83 706.60	
11.36530	Aides diverses aux sociétés locales	6 000.00		6 000.00		5 020.00	
11.36531	Personnes âgées	10 000.00		10 000.00		9 248.95	
11.36532	Participation piscine Villeneuve	950.00		950.00		950.00	
11.36590	Aides et dons divers	3 000.00		3 000.00		2 106.00	
11.3901	Salaires imputation interne, personnel auxiliaire	1 000.00				800.00	
11.4063	impôt sur les tombolas et les lotos (taxes)		1 500.00				
11.4312	Emoluments de police et contrôle des habitants		23 000.00			23 000.00	25 530.00
11.436	Remboursement de salaires APG-SUVA-C.I.P		10 000.00			10 338.00	

**Budget par ordre administratif**

Rubrique	Titre	Budget 2017		Budget 2016		Comptes 2015	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
<b>11</b>	<b>Administration</b>	<b>1 301 450.00</b>	<b>688 315.00</b>	<b>1 273 150.45</b>	<b>620 240.00</b>	<b>1 234 360.07</b>	<b>627 968.00</b>
11.439	Autres recettes et remboursement divers		3 000.00		3 000.00		2 059.25
11.439.02	Mise à disposition de personnel		1 500.00		1 500.00		920.75
11.465	Aînés participation course		2 000.00		1 500.00		1 620.00
11.4901	Imputations internes salaires		647 315.00		591 240.00		587 500.00
<b>15</b>	<b>Affaires culturelles, loisirs</b>	<b>19 850.00</b>		<b>18 390.00</b>		<b>15 042.50</b>	
15.351	Fondation écoles de musique (FEM) (cantonale)	14 350.00		13 090.00		11 242.50	
15.3523.1	Ecole de musique - aide individuelle (communale)	3 000.00		3 000.00		1 800.00	
15.3523.2	Bibliobus	500.00		300.00			
15.3653	Aides et subventions aux sociétés culturelles	2 000.00		2 000.00		2 000.00	
<b>17</b>	<b>Sports</b>	<b>2 600.00</b>	<b>2 500.00</b>	<b>2 600.00</b>	<b>2 500.00</b>	<b>2 860.00</b>	<b>2 500.00</b>
17.331.1208	Amortissements réfection du terrain de tennis	2 500.00		2 500.00		2 760.00	
17.3901	Imputations internes	100.00		100.00		100.00	
17.4232	Tennis - location terrain		2 500.00		2 500.00		2 500.00
<b>18</b>	<b>Participation transports publics</b>	<b>4 000.00</b>		<b>3 300.00</b>		<b>3 787.95</b>	
18.3185	Honoraires et frais d'expertises	500.00				394.95	
18.3188	Participation Noctibus	3 500.00		3 300.00		3 393.00	
<b>19</b>	<b>Service d'informatique</b>	<b>58 100.00</b>	<b>2 500.00</b>	<b>21 600.00</b>	<b>2 500.00</b>	<b>25 113.20</b>	<b>2 610.00</b>
19.311	Achat mobilier & matériel informatique	1 000.00		500.00		987.75	
19.311.1	Soft & licences	6 000.00		2 600.00			
19.315	Entretien - maintenance - travaux informatiques	25 000.00		10 000.00		12 840.00	
19.318.1	Internet & développement du site communal	13 000.00		3 000.00		4 785.45	
19.331	Amortissement changement mat. inform. et central téléphonique (45/15)	8 100.00					
19.3901	Salaires imputation interne	5 000.00		5 500.00		6 500.00	
19.4319	Rubrique économique site internet		2 500.00				2 610.00

**Budget par ordre administratif**

Rubrique	Titre	Budget 2017		Budget 2016		Comptes 2015	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
2	FINANCES	767 000.00	4 460 900.00	761 580.00	4 340 950.00	782 729.68	4 259 901.02
20	Comptabilité gén, caisse, cont	3 000.00		3 000.00		1 760.15	
20.3301.1	Pertes sur débiteurs - divers	1 000.00		1 000.00			
20.3301.45	Pertes sur débiteurs - déchets	1 000.00		1 000.00		1 760.15	
20.3301.46	Pertes sur débiteurs - épuration	500.00		500.00			
20.3301.81	Pertes sur débiteurs - serv. des eaux	500.00		500.00			

**Budget par ordre administratif**

Rubrique	Titre	Budget 2017		Budget 2016		Comptes 2015	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
21	Impôts		3 382 200.00	102 000.00	3 328 000.00	143 631.53	3 096 178.69
21.318	Frais de perception					30 038.29	
21.319	Impôts divers (transfert solde négatif Amende + Impôt immeuble PM, activité dirigeante...)	30 000.00		30 000.00		359.70	
21.319.1	Impôts et taxes sur les lotos et tombola	14 000.00				13 983.75	
21.329	Intérêts sur impôts	7 000.00		7 000.00		5 692.01	
21.3301	Pertes sur impôts PP & PM	65 000.00		65 000.00		68 557.78	
21.380.1	Attribution à fonds de réserve risque de taxations					25 000.00	
21.4001	Impôt sur le revenu	1 850 000.00		1 940 000.00		1 533 346.61	
21.4001.1	Impôt sur prestations en capital	5 000.00				12 159.95	
21.4002	Impôt sur la fortune	190 000.00		195 000.00		168 616.94	
21.4003	Impôt à la source	110 000.00		95 000.00		110 824.57	
21.4005	Impôt travailleurs frontaliers	210 000.00		200 000.00		208 419.15	
21.4011	Impôt bénéfice personnes morales	270 000.00		250 000.00		373 711.10	
21.4012	Impôt capital personnes morales	2 000.00		2 000.00		4 087.30	
21.4013	Impôt immeubles personnes morales	20 000.00		20 000.00		15 694.50	
21.4020	Impôt foncier	220 000.00		210 000.00		212 343.55	
21.4040	Droits de mutation	160 000.00		150 000.00		112 157.65	
21.4050	Impôt successions et donations	10 000.00		1 000.00		12 292.50	
21.4061	Impôt sur les chiens	12 000.00		12 000.00		11 100.00	
21.4063	Impôt sur les tombolas et les lotos	14 000.00				14 621.70	
21.4090	Impôt récupéré après défalcons/rachat ADB	3 000.00		2 000.00		8 622.17	
21.4101	Patentes tabac			500.00		250.00	
21.4103	Patentes diverses (appareils autom.)		700.00			700.00	
21.411	Concessions (FMHL)		6 000.00		6 000.00	5 000.00	
21.411.01	Taxe usage au sol, Romande Energie		69 000.00		69 000.00	60 847.90	
21.4221	Intérêts moratoires		17 000.00		17 000.00	18 839.89	
21.4319	Frais d'encaissements, contentieux		3 000.00		3 000.00	3 607.46	
21.4370	Amendes					16 550.00	
21.4411	Part sur gains immobiliers		60 000.00		55 000.00	91 841.70	
21.4659	Redistribution de la taxe CO2 (sur masse salariale)		500.00		500.00	544.05	
21.4903	Imputation interne S.I.		150 000.00		100 000.00	100 000.00	



**Budget par ordre administratif**

Rubrique	Titre	Budget 2017		Budget 2016		Comptes 2015	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
<b>3</b>	<b>DOMAINES ET BATIMENTS</b>	<b>1 181 855.75</b>	<b>1 082 358.00</b>	<b>1 156 452.00</b>	<b>1 065 799.00</b>	<b>1 219 819.73</b>	<b>1 180 658.58</b>
31	Terrain						
31.312	Electricité station de pompage	40 033.75	43 000.00	52 500.00	42 868.00	34 759.30	46 613.10
31.3142	Entretien des chemins	1 000.00	1 000.00	1 000.00		1 001.00	
31.3144	Entretien des drainages	10 000.00	15 000.00	15 000.00		1 063.70	
31.316	Loyer et fermages	4 500.00	4 500.00	4 500.00		4 553.90	
				320.00			
31.3185	Honoraires & prestations de services	1 000.00		3 000.00			
31.3186	Primes d'assurances station de pompage					20.70	
31.331	Amortissement chemins de campagne	2 133.75		8 000.00		8 000.00	
31.331.1050	Amortissement réfection Grand-Marais (40'000.00 1/8)	5 600.00		5 600.00		5 600.00	
31.331.1212	Amortissement Syndicat H144, part. travaux collectifs sur chemins (12/2012)	13 000.00		13 000.00		13 000.00	
31.3901	Salaires imputation interne	2 800.00		2 400.00		1 200.00	
31.423	Location de terrains		43 000.00		42 868.00		42 868.00
31.4272	Redevances d'utilisation du domaine public et administratif, indemnisation						3 600.00
31.4363	Remboursement d'assurances et de tiers						145.10
<b>32</b>	<b>Forêts et pâturages</b>	<b>35 906.00</b>		<b>38 906.00</b>		<b>35 707.55</b>	
32.3142	Entretien des sentiers	1 500.00		1 500.00		1 663.20	
32.3143	Plantations	1 000.00		2 500.00			
32.3146	Frais d'exploitations (coupes, etc.) anc. 32.3141	1 000.00		2 500.00		1 638.35	
32.3319	Amortissement forêts	18 856.00		18 856.00		18 856.00	
32.351	Frais inspectorat	50.00		50.00		50.00	
32.3526	Frais de gestion des forêts (GFA)	13 500.00		13 500.00		13 500.00	
<b>33</b>	<b>Vignes</b>	<b>39 790.00</b>	<b>25 000.00</b>	<b>41 430.00</b>	<b>25 000.00</b>	<b>29 695.17</b>	<b>32 170.00</b>
33.313	Fournitures et marchandises	2 500.00		2 500.00		3 860.70	
33.313.4	Variations stock					8 953.23-	
33.314	Frais d'exploitation	30 000.00		30 090.00		29 079.45	
33.3161	Loyers et fermages	340.00		340.00		340.00	
33.3186	Primes assurances	750.00		700.00		760.30	
33.319.1	Cotisations & taxes	300.00		300.00		307.95	
33.3901	Salaires imputation interne	5 900.00		7 500.00		4 300.00	
33.435	Vente de vin		25 000.00		25 000.00		32 170.00
<b>34</b>	<b>Service des gérances</b>	<b>171 772.00</b>	<b>226 328.00</b>	<b>159 352.00</b>	<b>215 748.00</b>	<b>165 786.88</b>	<b>215 333.85</b>

**Budget par ordre administratif**

Rubrique	Titre	Budget 2017		Budget 2016		Comptes 2015	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
<b>340</b>	<b>Service d'exploitation des gérances</b>	<b>12 500.00</b>	<b>6 700.00</b>	<b>9 000.00</b>	<b>6 700.00</b>	<b>6 614.95</b>	<b>8 709.30</b>
340.314	Entretien des bâtiments et monuments	1 500.00		1 500.00		103.75	
340.3141.01	Bâtiments et monuments, réparations suite actes de vandalisme	1 000.00		1 000.00		48.80	
340.3161	Stand de Villeneuve	3 000.00		3 000.00		3 000.00	
340.3185	Honoraires et frais d'expertises	2 000.00		2 000.00			
340.3186	Primes d'assurances	500.00		500.00		262.40	
340.3901	Salaires imputation interne	4 500.00		1 000.00		3 200.00	
340.4231	Revenus des bâtiments (dépot d'explosif)		1 200.00		1 200.00		1 300.00
340.4232	Location des places de stationnement		5 400.00		5 400.00		5 250.00
340.436	Remboursement de tiers		100.00		100.00		2 159.30
<b>341</b>	<b>Maison du Tonnelier</b>	<b>3 800.00</b>	<b>11 280.00</b>	<b>3 300.00</b>	<b>11 280.00</b>	<b>1 567.54</b>	<b>11 280.00</b>
341.314	Entretien du bâtiment	500.00		500.00		392.10	
341.3186	Primes d'assurances	1 000.00		800.00		975.44	
341.3901	Imputation interne	2 300.00		2 000.00		200.00	
341.4231	Revenus Maison du Tonnelier, loyer		10 800.00		10 800.00		10 800.00
341.4231.1	Revenus Maison du Tonnelier, part. charges		480.00		480.00		480.00
<b>342</b>	<b>Ancien Moulin</b>	<b>63 420.00</b>	<b>86 488.00</b>	<b>61 620.00</b>	<b>86 488.00</b>	<b>61 569.90</b>	<b>86 279.60</b>
342.3123	Energie et combustible	100.00		200.00		47.75	
342.314	Entretien du bâtiment	500.00				390.00	
342.3186	Primes d'assurances	7 500.00		8 000.00		7 112.15	
342.322.34	Intérêts passifs Ancien Moulin, rénovation et transformation	22 420.00		22 420.00		22 420.00	
342.330.34	Amortissements Ancien Moulin, rénovation et transformation (34/09)	30 000.00		30 000.00		30 000.00	
342.3901	Salaires imputation interne	2 900.00		1 000.00		1 600.00	
342.4231	Revenus Ancien Moulin, loyer		73 368.00		73 368.00		73 368.00
342.4231.2	Revenus Ancien Moulin, locaux communaux (imp. internes)		8 020.00		8 020.00		8 020.00
342.4363	Remboursement des tiers (primes ECA, etc)		5 100.00		5 100.00		4 891.60
<b>343</b>	<b>Maison des Vurzières</b>	<b>3 550.00</b>	<b>16 180.00</b>	<b>3 500.00</b>	<b>16 180.00</b>	<b>1 799.89</b>	<b>16 080.00</b>
343.3123	Electricité & combustible	100.00		300.00		71.30	
343.314	Entretien du bâtiment	2 000.00		2 000.00		593.05	
343.3186	Primes d'assurances	950.00		700.00		935.54	
343.3901	Salaires imputation interne	500.00		500.00		200.00	
343.4231	Revenus Maison des Vurzières, loyer		15 220.00		15 220.00		15 120.00
343.4231.1	Revenus Maison des Vurzières, part. charges		960.00		960.00		960.00

**Budget par ordre administratif**

Rubrique	Titre	Budget 2017		Budget 2016		Comptes 2015	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
<b>344</b>	<b>Maison des Salines</b>	<b>26 962.00</b>	<b>45 140.00</b>	<b>20 592.00</b>	<b>34 560.00</b>	<b>28 823.75</b>	<b>33 660.00</b>
344.3121	Chauffage à distance, énergie et combustible	8 000.00		8 000.00		8 803.45	
344.3121.1	Chauffage à distance, part fixe	2 592.00		2 592.00		2 592.00	
344.3123	Electricité	1 000.00		1 000.00		1 017.95	
344.314	Entretien du bâtiment	3 500.00		3 500.00		8 076.00	
344.3186	Primes d'assurances	1 050.00		700.00		834.35	
344.330.35	Amortissement réfection appartement rue des Salines 4 (52/16)	4 720.00					
344.3901	Salaire imputation interne	6 100.00		4 800.00		7 500.00	
344.4231	Revenus Maison des Salines, loyer		41 300.00		30 720.00		29 920.00
344.4231.1	Revenus Maison des Salines, part. charges		3 840.00		3 840.00		3 740.00
<b>345</b>	<b>Couvert historique des Salines</b>	<b>18 440.00</b>	<b>18 240.00</b>	<b>18 340.00</b>	<b>18 240.00</b>	<b>16 400.00</b>	<b>16 200.00</b>
345.331.1056	Amortissement couvert historique Salines de LLEE	18 240.00		18 240.00		16 200.00	
345.3901	Salaire imputation interne	200.00		100.00		200.00	
345.4231	Revenus du bâtiment		18 240.00		18 240.00		16 200.00
<b>346</b>	<b>Café de la Place (locataire/sous-locataire)</b>	<b>42 300.00</b>	<b>42 300.00</b>	<b>42 300.00</b>	<b>42 300.00</b>	<b>42 477.30</b>	<b>43 124.95</b>
346.316	Café de la Place Roche Sàrl, loyer locaux commerciaux	36 000.00		36 000.00		36 000.00	
346.316.1	Café de la Place Roche Sàrl, part. charges locaux commerciaux	6 300.00		6 300.00		6 317.60	
346.3186	Café de la Place Roche Sàrl, primes d'assurances					159.70	
346.422	Café de la Place Roche Sàrl, intérêts sur reprise fonds de commerce						825.00
346.4231	Café de la Place Roche Sàrl, revenu loyer		36 000.00		36 000.00		36 000.00
346.4231.1	Café de la Place Roche Sàrl, revenu part. charges		6 300.00		6 300.00		6 299.95
<b>347</b>	<b>Chalet du Creux</b>	<b>800.00</b>		<b>700.00</b>		<b>6 533.55</b>	
347.314	Entretien du chalet	500.00		500.00		6 300.00	
347.3186	Primes d'assurances	300.00		200.00		233.55	
<b>35</b>	<b>Bâtiments communaux</b>	<b>894 354.00</b>	<b>788 030.00</b>	<b>864 264.00</b>	<b>782 183.00</b>	<b>953 870.83</b>	<b>886 541.63</b>



**Budget par ordre administratif**

Rubrique	Titre	Budget 2017		Budget 2016		Comptes 2015	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
352	Salle polyvalente	254 610.00	109 110.00	241 120.00	103 620.00	251 642.61	203 118.35
352.311	Achats machines et matériel	10 000.00		10 000.00		7 429.80	
352.3121	Chauffage à distance, énergie et combustible	20 000.00		18 000.00		20 266.20	
352.3121.1	Chauffage à distance, part fixe	6 480.00		6 480.00		6 480.00	
352.3123	Electricité	12 000.00		12 000.00		11 211.30	
352.313	Fournitures diverses	4 000.00		4 000.00		4 878.43	
352.314	Entretien bâtiment	12 000.00		10 000.00		12 133.45	
352.314.1	Entretien anciens vestiaires Football (Buvette)	500.00		500.00		999.25	
352.3153	Entretien du mobilier et des équipements	5 000.00		5 000.00		3 705.65	
352.3154	Entretien des machines et matériel d'entretien	2 000.00		4 000.00		174.55	
352.316	Rotzérane, remboursement caution					7 670.00	
352.3182	Taxes téléphoniques	400.00		400.00		304.70	
352.3186	Primes d'assurances	4 200.00		5 000.00		4 197.61	
352.322	Intérêts emprunt	11 000.00		11 360.00		11 380.27	
352.331	Amortissement salle polyvalente	50 000.00		50 000.00		50 000.00	
352.331.0831	Amortissement couvert bâtiment FC Roche (31/2008)	2 800.00		2 800.00		2 800.00	
352.331.1318	Amortissement Rotzérane, raccord. CAD préavis 18/2013	2 160.00		2 280.00		2 292.00	
352.331.1422	Amortissement Rotzérane, fourniture et pose d'une veranda, préavis n° 22/2014	9 000.00		9 000.00		9 000.00	
352.331.1423	Réfection partielle salle de la Rotzérane (préavis 53/16)	7 900.00					
352.331.1537	Amortissement Rotzérane, réfection sols vestiaires et corridor (37/2015)	12 700.00		12 700.00		3 019.40	
352.3901	Salaires imputation interne	80 000.00		77 600.00		92 700.00	
352.3901.0	Salaires imputation interne, personnel auxiliaire	2 470.00				1 000.00	
352.4271	Salle polyvalente, revenu location		15 000.00		10 000.00		15 495.00
352.4271.1	Salle polyvalente, caution						9 633.00
352.4363	Remboursement d'assurances et de dommages						774.35
352.452	Participation cercle		93 310.00		93 620.00		176 400.00
352.4653	Participations de tiers, loisirs et sports		200.00				216.00
352.4657	Participations de tiers, énergie		600.00				600.00

**Budget par ordre administratif**

Rubrique	Titre	Budget 2017		Budget 2016		Comptes 2015	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
<b>353</b>	<b>Bâtiment Feu - Voirie</b>	<b>13 500.00</b>	<b>9 600.00</b>	<b>12 400.00</b>	<b>9 600.00</b>	<b>12 517.29</b>	<b>9 600.00</b>
353.311	Achats machines et matériel	500.00		500.00			
353.3121	Energie & combustible	2 000.00		1 800.00		2 723.80	
353.3123	Electricité	800.00		800.00		601.50	
353.313	Fournitures diverses	500.00		500.00		39.30	
353.314	Entretien du bâtiment	3 000.00		3 000.00		2 862.25	
353.3186	Primes d'assurances	700.00		800.00		690.44	
353.3901	Salaires imputation interne	6 000.00		5 000.00		5 600.00	
353.4271.2	Revenus bât. Feu - Voirie, loyer commercial (imp. interne)		9 600.00		9 600.00		9 600.00
<b>354</b>	<b>Maison des Saulniers</b>	<b>134 584.00</b>	<b>77 790.00</b>	<b>129 964.00</b>	<b>78 020.00</b>	<b>152 754.26</b>	<b>79 122.50</b>
354.311	Achats machine et matériel	1 000.00		1 000.00		334.25	
354.3121	Chauffage à distance, énergie et combustible	8 000.00		8 000.00		7 995.05	
354.3121.1	Chauffage à distance, part fixe	5 184.00		5 184.00		5 184.00	
354.3123	Electricité	3 000.00		2 700.00		3 017.15	
354.313	Fournitures diverses	1 500.00		1 500.00		2 865.55	
354.314	Entretien du bâtiment	4 000.00		4 000.00		18 181.20	
354.315	Entretien des machines	2 500.00		2 500.00		2 867.90	
354.3186	Primes d'assurances	2 600.00		3 600.00		2 590.88	
354.322	Intérêts emprunt Maison des Saulniers	2 400.00		2 480.00		3 719.28	
354.331	Amortissement	70 000.00		70 000.00		70 000.00	
354.331.1425	Amortissement Maison Saulniers, raccord. CAD, préavis n° 25/2014	1 900.00		2 000.00		2 299.00	
354.3901	Salaires imputation interne	32 500.00		27 000.00		33 700.00	
354.4271	Revenus Maison des Saulniers, location		33 390.00		33 620.00		34 722.50
354.4271.1	Revenus Maison des Saulniers, part. charges		2 400.00		2 400.00		2 400.00
354.4271.2	Revenus Maison des Saulniers, locaux communaux (imp. interne)		42 000.00		42 000.00		42 000.00
<b>355</b>	<b>Temple et salle communautaire</b>	<b>8 346.00</b>	<b>8 550.00</b>	<b>7 296.00</b>	<b>8 550.00</b>	<b>9 959.62</b>	<b>8 520.00</b>
355.3121	Chauffage à distance, énergie et combustible	3 600.00		3 600.00		4 401.70	
355.3121.1	Chauffage à distance, part fixe	1 296.00		1 296.00		1 296.00	
355.314	Entretien du Temple et salle communautaire	2 000.00		800.00		2 904.95	
355.3186	Primes d'assurances	900.00		1 100.00		856.97	
355.3901	Salaires imputation interne	550.00		500.00		500.00	
355.422	Revenus compte-courant		30.00		30.00		
355.4271.1	Revenus Temple et salle comm. - loyer		7 800.00		7 800.00		7 800.00
355.4271.2	Revenus Temple et salle comm. - charges		720.00		720.00		720.00

**Budget par ordre administratif**

Rubrique	Titre	Budget 2017		Budget 2016		Comptes 2015	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
<b>356</b>	<b>Garages communaux</b>		<b>480.00</b>		<b>960.00</b>	<b>41.40</b>	<b>1 440.00</b>
356.3186	Primes d'assurances	50.00		50.00		41.40	
356.4271	Revenus des Garages	50.00	480.00	50.00	960.00		1 440.00
356.4271.2	Revenus des Garages, locaux communaux (imp. interne)		480.00		480.00		480.00
<b>358</b>	<b>Grange des Saulniers</b>	<b>1 300.00</b>	<b>960.00</b>	<b>1 400.00</b>	<b>960.00</b>	<b>301.45</b>	<b>960.00</b>
358.314	Entretien du bâtiment	1 000.00		1 000.00			
358.3186	Primes d'assurances	300.00		400.00		301.45	
358.4271.2	Revenus Grange des Saulniers, locaux communaux (imp. interne)		960.00		960.00		960.00
<b>359</b>	<b>Collège de Prés-Clos</b>	<b>340 652.00</b>	<b>326 700.00</b>	<b>335 822.00</b>	<b>327 633.00</b>	<b>382 279.85</b>	<b>329 651.78</b>
359.311	Achats machine et matériel	1 000.00		1 500.00			
359.311.1	UAPE, achats machines et matériel	1 000.00		2 000.00		8.30	
359.312	Chauffage à distance, énergie et combustible	7 000.00		7 000.00		7 946.90	
359.312.1	Chauffage à distance, part fixe	5 832.00		5 832.00		5 832.00	
359.3123	Electricité	3 000.00		3 400.00		2 894.95	
359.313	Fournitures diverses	5 500.00		5 500.00		6 654.72	
359.314	Entretien du bâtiment	4 000.00		2 000.00		3 964.10	
359.315	Entretien du matériel & équipements	2 000.00		1 200.00		2 712.70	
359.3182	Taxes téléphoniques	400.00		400.00		317.80	
359.3186	Primes d'assurances	4 100.00		4 900.00		4 005.50	
359.322	Intérêts emprunt	18 500.00		19 160.00		20 481.46	
359.322.1206	Intérêts emprunt agrand. collège Prés-Clos	35 000.00		36 110.00		38 055.87	
359.331	Amortissement	86 000.00		86 000.00		86 000.00	
359.331.1206	Amortissement agrandissement collège Prés-Clos	86 100.00		86 100.00		86 100.00	
359.331.1313	Amortissement Collège de Prés-Clos - piste de saut (athlétisme), préavis 13/2013	5 340.00		4 840.00		5 315.07	
359.331.1318	Amortissement Collège Prés-Clos, raccord. CAD préavis 18/2013	1 880.00		1 880.00		2 691.00	
359.332	Amortissement supplémentaire					11 899.48	
359.3901	Salaires imputation interne	74 000.00		68 000.00		94 000.00	
359.3901.0	Salaires imputation interne, personnel auxiliaire					3 400.00	
359.4271.1	UAPE, location locaux		51 600.00		51 600.00		46 826.30
359.4522	Participation du cercle		275 100.00		276 033.00		270 710.00
359.4653	Participations de tiers, loisirs et sports						216.00
359.480	Prélèvement à fonds de réserve						11 899.48

**Budget par ordre administratif.**

Rubrique	Titre	Budget 2017		Budget 2016		Comptes 2015	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
4	TRAVAUX	995 700.00	429 860.00	1 077 844.20	415 410.00	969 347.93	369 454.70
40	Service administratif	13 400.00	12 000.00	9 006.00	12 000.00	21 725.70	16 633.05
40.3102	Frais d'enquêtes de constructions	5 000.00		5 000.00		5 533.70	
40.3185.1	Informatisation du territoire - SIT	2 400.00		2 400.00		5 832.00	
40.3185.2	Cartonviera & Citimage	6 000.00		1 606.00		8 660.00	
40.3901	Salaires imputation interne					1 700.00	
40.4313	Emoluments administratifs (permis de construire, d'habiter)		12 000.00		12 000.00		16 633.05
41	Service technique	20 200.00		23 360.00		15 022.60	
41.3185	Honoraires et frais d'expertises	1 000.00				15 022.60	
41.3901	Salaires imputation interne Ser. tech.	19 200.00		23 360.00			
42	Service de l'urbanisme	30 000.00		30 000.00		29 796.80	
42.3185	Honoraires et frais d'expertises	30 000.00		30 000.00		29 796.80	
43	Service des routes	286 160.00	20 000.00	267 500.00	20 000.00	209 261.40	19 100.75

**Budget par ordre administratif**

Rubrique	Titre	Budget 2017		Budget 2016		Comptes 2015	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
<b>430</b>	<b>Service d'exploitation des routes</b>	<b>223 660.00</b>		<b>205 000.00</b>		<b>146 284.95</b>	<b>1 201.35</b>
430.3110	Achats machines et matériel	1 000.00					
430.3114	Achats machines, matériel exploitation et entretien	5 000.00		13 500.00		4 649.70	
430.3115	Nouveau véhicule, redevances leasing	28 000.00				93.00	
430.3124	Carburant	8 500.00		8 500.00		5 613.35	
430.3135	Achats matières premières brutes/travaillés	3 000.00		2 000.00		4 287.10	
430.3142.1	Entretien du réseau routier	20 000.00		20 000.00		24 233.15	
430.3142.2	Entretien giratoires et aménagement	1 000.00		1 000.00		50.00	
430.3143	Entretien signalisation routière, y compris marquage	7 500.00		16 000.00		10 242.65	
430.3143.1	Marquage des routes					5 278.40	
430.315	Entretien des machines, véhicules	10 000.00		10 000.00		8 812.70	
430.3161	Loyers locaux de la Voirie	25 060.00		25 060.00		25 060.00	
430.3162	Redevances d'utilisation et droits de superficie CFF	800.00		800.00		800.00	
430.3163	Location de machines	2 000.00		2 000.00		106.40	
430.3182	Frais de téléphone	400.00		300.00		370.20	
430.3185	Honoraires, expertises	1 000.00		1 000.00		80.00	
430.3186	Primes d'assurances	9 900.00		12 500.00		9 858.45	
430.3192	Taxes et immatriculation véhicules	900.00		1 600.00		814.00	
430.322.1210	Intérêts véhicules voirie - Unitrac	900.00		1 400.00		1 110.50	
430.331.1	Amortissement travaux routes			280.00		280.00	
430.331.1210	Amortissement véhicule Unitrac 102	11 400.00		11 400.00		11 400.00	
430.331.1423	Amortissement réflexion rue de la Bâtie (23/2014)	11 000.00		11 000.00		11 000.00	
430.331.1536	Amortissement asmenag: piétonnier, création 128 places Prés-Clos (36/2015)	25 900.00		25 900.00			
430.331.1538	Amortissement réaménag. de la rue du Grammont, préavis 38/2015	15 400.00		15 400.00			
430.332.1	Amortissement supplémentaire travaux routes					845.35	
430.3901	Salaires imputation interne	35 000.00		25 360.00		21 300.00	
430.436	Remboursement de tiers						1 201.35
<b>431</b>	<b>Eclairage public</b>	<b>62 500.00</b>	<b>20 000.00</b>	<b>62 500.00</b>	<b>20 000.00</b>	<b>62 976.45</b>	<b>17 899.40</b>
431.3120	Eclairage public, achats énergie	25 000.00		25 000.00		25 421.65	
431.3121	Entretien éclairage public	12 500.00		12 500.00		12 564.70	
431.3143	Eclairage public, extensions, améliorations	5 000.00		5 000.00		24 990.10	
431.3809	Attribution fonds de réserve soutien énergies renouvelables, efficacité énergétique, dév.durable, EP	20 000.00		20 000.00			
431.4066	Taxe soutien des énergies renouvelables, efficacité énergétique, développement durable et éclairage public		20 000.00		20 000.00		17 899.40

**Budget par ordre administratif**

Rubrique	Titre	Budget 2017		Budget 2016		Comptes 2015	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
44	Parcs, promenades, cimetières	229 950.00		248 100.00		192 308.28	7 854.80
44.311	Achats machines et matériel	1 000.00		5 050.00			
44.3115	Tracteur-tondeuse, redevances leasing	6 750.00		6 750.00		4 838.55	
44.3124	Carburant	2 400.00		3 000.00		2 400.00	
44.313	Fournitures diverses	6 500.00		8 000.00		6 518.26	
44.314	Entretien terrains, parcs, place de jeux, cimetière	50 000.00		54 000.00		24 722.30	
44.315	Entretien des machines	2 000.00		2 000.00		1 068.65	
44.3185	Frais d'expertises machines	100.00		100.00			
44.3186	Primes assurances	200.00		200.00		195.05	
44.3189	Frais divers et travaux de tiers					11 850.00	
44.331.0611	Amortissement tracteur-utilitaire service de la voirie (préavis 11/2006)	3 350.00		3 350.00		3 350.00	
44.331.0829	Amortissement Pré de la Cava - rempl. mobilier urbain (préavis 29/08)	650.00		650.00		650.00	
44.332.0829	Amortissement supplémentaire Pré de la Cava - rempl. mobilier urbain					2 015.47	
44.3901	Salaire imputation interne	157 000.00		165 000.00		134 200.00	
44.3901.0	Salaire imputation interne, personnel auxiliaire					300.00	
44.3901.1	Salaire imputation interne, creuse Rennaz					200.00	
44.465	Participation de tiers						7 854.80

**Budget par ordre administratif**

Rubrique	Titre	Budget 2017		Budget 2016		Comptes 2015	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
45	Ordures ménagères et décharge	217 260.00	217 260.00	236 050.00	217 810.00	226 024.69	187 334.10
45.311	Achat et fournitures matériels divers	3 750.00		3 750.00		3 220.93	
45.3156	Entretien d'équipement et de matériel	3 000.00		2 000.00		2 375.83	
45.3180.01	Ordures ménagères	25 000.00		25 000.00		22 477.22	
45.3180.02	Verre	2 000.00		2 000.00		1 574.97	
45.3180.03	Déchets encombrants	10 000.00		10 000.00		8 528.88	
45.3180.04	Papier	6 000.00		4 800.00		5 950.43	
45.3180.09	Divers	500.00				440.70	
45.3180.10	Ramassage et transports	55 000.00		55 000.00		61 574.16	
45.3181.01	Compostage	20 000.00		25 000.00		18 880.04	
45.3188	Frais de transports, péréquation (hors TVA)	7 000.00		7 000.00		6 995.65	
45.319	TVA non récupérée s/ordures ménagères et déchets	1 000.00		500.00		2 153.58	
45.331.0945	Amortissement éco-points (préavis 45/2009) 115'000 1/5			30 000.00		30 000.00	
45.3526	Noville, part. assainissement anc. décharge Saviez3	800.00		1 200.00		752.30	
45.3812	Attribution à fonds de réserve	16 210.00					
45.3901	Salaire imputation interne	67 000.00		69 800.00		61 100.00	
45.4342	Taxe base évacuation & traitement déchets PP		90 000.00		90 000.00		82 698.95
45.4342.01	Taxe aux sacs évacuation & traitement déchets PP		100 000.00		100 000.00		77 428.14
45.4342.02	Taxe base/aux sacs évacuation & traitement déchets résidence secondaire		560.00		560.00		
45.4342.03	Vente de sac taxé au guichet (selon rég. communal)		200.00				574.07
45.4354	Vente d'objets mobiliers usagés et produits de récupération						300.00
45.4356	Taxe base évacuation & traitement déchets PM		22 000.00		21 250.00		22 062.50
45.4359	Ventes de ferraille, papier et verre		4 500.00		6 000.00		4 270.44

**Budget par ordre administratif**

Rubrique	Titre	Budget 2017		Budget 2016		Comptes 2015	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
46	Réseaux d'égouts, d'épuration	197 230.00	180 600.00	247 328.20	165 600.00	259 617.06	135 703.05
46.314	Entretien canalisations & col.	25 000.00		25 000.00		26 766.53	
46.3185	Honoraires et frais d'expertises, prestations service	500.00		500.00		393.99	
46.319	TVA non récupérée s/taxe égouts, épuration	2 000.00		2 000.00		10 896.70	
46.322.0819	Intérêts passifs constr. collecteur EC-Montjoux - Pré Pourri	30 000.00		38 658.00		38 658.00	
46.322.1207	Intérêts passifs PPE Gd-Cerlet, infrastructures suppl.	3 700.00		4 030.00		4 749.84	
46.331.1207	Amort. PPA Gd-Cerlet, infrastructures suppl.			27 950.00		27 950.00	
46.332.1207	Amort. supplémentaires PPA Gd-Cerlet, infrastructures suppl.			13 960.00		13 960.00	
46.352	Particip. exploitation SIGE - tâches spéciales	10 550.00		10 544.20		7 620.85	
46.3526.1	EPUDEHL, participation exploitation	109 100.00		109 086.00		124 821.15	
46.3526.2	EPUDEHL, taxe fédérale épuration	13 600.00		13 600.00			
46.3901	Salaires imputation interne	2 780.00		2 000.00		3 800.00	
46.434.01	Taxes raccordement Eaux usées		8 000.00		8 000.00		
46.434.02	Taxes de raccordement Eaux claires		8 000.00		8 000.00		
46.4342.1	Taxes d'entretien des collecteurs EU		38 000.00		33 000.00		33 294.65
46.4342.2	Taxes d'entretien des collecteurs EC		8 000.00		8 000.00		7 143.10
46.4343	Taxes épuration		105 000.00		95 000.00		95 265.30
46.4526	Taxe fédérale d'épuration		13 600.00		13 600.00		
47	Cours d'eau et digues	1 500.00		16 500.00		15 591.40	2 828.95
47.3147	Entretien des cours d'eau, lacs et ouvrages de protection	1 500.00		1 500.00		729.50	
47.3147.1	ECF de l'Eau Froide, participation pour travaux prioritaires de la correction fluviale			15 000.00		14 861.90	
47.451	Subventions cantonales						2 828.95

18.13 Inval  
91.56 Taxes.

**Budget par ordre administratif**

Rubrique	Titre	Budget 2017		Budget 2016		Comptes 2015	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
<b>5</b>	<b>INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES</b>	<b>802 500.00</b>	<b>12 500.00</b>	<b>730 063.27</b>	<b>13 500.00</b>	<b>653 216.50</b>	<b>15 388.05</b>
51	Enseignement primaire et secondaire	756 800.00	7 000.00	686 769.00	8 000.00	604 648.70	9 687.80
51.317	Fêtes des écoles	1 000.00		1 000.00		644.05	
51.352.01	Répartition des coûts scolaires du cercle de Villeneuve	753 800.00		683 769.00		597 838.00	
51.3522	Participations à des charges d'autres communes					1 666.65	
51.3901	Salaires imputation interne	2 000.00		2 000.00		4 500.00	
51.4522	Participations pour frais de scolarisation des enfants requérants d'asile		7 000.00		8 000.00		8 687.80
51.4653	Remboursement divers						1 000.00
<b>54</b>	<b>Orientation professionnelle</b>	<b>1 500.00</b>		<b>1 407.27</b>		<b>2 388.55</b>	
54.352	Orientation professionnelle.	1 500.00		1 407.27		2 388.55	
<b>55</b>	<b>Formation professionnelle</b>	<b>29 500.00</b>		<b>28 387.00</b>		<b>29 736.00</b>	
55.351	Bourses d'étude et d'apprentissage	29 500.00		28 387.00		29 736.00	
<b>58</b>	<b>Temples et cultes</b>	<b>14 700.00</b>	<b>5 500.00</b>	<b>13 500.00</b>	<b>5 500.00</b>	<b>16 443.25</b>	<b>5 700.25</b>
58.301	Traitement organisiste	4 700.00		3 000.00		6 443.25	
58.309	Autres charges			500.00			
58.365	Paroisse catholique			10 000.00		10 000.00	
58.452	Participation des communes	10 000.00	5 500.00		5 500.00		5 700.25

**Budget par ordre administratif**

Rubrique	Titre	Budget 2017		Budget 2016		Comptes 2015	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
<b>6</b>	<b>POLICE</b>	<b>227 150.00</b>	<b>8 500.00</b>	<b>237 318.00</b>	<b>7 000.00</b>	<b>237 204.95</b>	<b>14 377.00</b>
<b>61</b>	<b>Corps de police</b>	<b>122 200.00</b>	<b>8 500.00</b>	<b>123 777.00</b>	<b>7 000.00</b>	<b>141 627.35</b>	<b>14 377.00</b>
61.331.1055	Amortissement concept de stationnement - signalisation					3 350.00	
61.332.1055	Amortissement supplémentaire concept de stationnement - signalisation					17 261.25	
61.351	Réforme policière, année en cours	109 800.00		111 777.00		110 239.00	
61.3528	Prestations de tiers - agent de police et de sécurité	9 000.00		9 000.00		8 177.10	
61.3901	Salaires imputation interne	3 400.00		3 000.00		2 600.00	
61.4362	Remboursements de tiers (notifications)		5 000.00		5 000.00		4 860.00
61.437	Amendes		3 500.00		2 000.00		2 980.00
61.451	Réforme policière, solde année précédente						6 537.00
<b>63</b>	<b>Police sanitaire</b>			<b>500.00</b>			
63.318	Médecins, vétérinaires,équarr.			400.00			
63.3189	Fourrière			100.00			
<b>64</b>	<b>Service des inhumations</b>	<b>4 100.00</b>		<b>4 000.00</b>		<b>3 706.60</b>	
64.318	Pompes funèbres	1 500.00		1 500.00		1 252.80	
64.3185	Honoraires et prestations de médecins	500.00		1 500.00		353.80	
64.3901	Salaires imputation interne	2 100.00		1 000.00		2 100.00	
<b>65</b>	<b>Défenses contre l'incendie</b>	<b>69 000.00</b>		<b>73 200.00</b>		<b>59 277.85</b>	
65.309	Frais de formation et cours SDIS (JSP)			1 200.00		1 128.80	
65.315	Entretien matériel & équipements (extincteurs)			300.00			
65.3521.1	SDIS du Haut-Lac, participation aux charges exploitation	37 000.00		37 000.00		26 533.20	
65.3521.2	SDIS du Haut-Lac, participation au loyer de la caserne	32 000.00		34 700.00		31 615.85	
<b>66</b>	<b>Protection civile</b>	<b>31 850.00</b>		<b>35 841.00</b>		<b>32 593.15</b>	
66.312	Electricité - Abri Pci Grand-Cercliet	400.00		430.00		264.00	
66.3186	Primes d'assurances - Abri Pci Gd-Cercliet	100.00		100.00		79.65	
66.331	Amortissement abri Pci	9 350.00		9 350.00		9 350.00	
66.3511	Partic. versée à région	22 000.00		25 961.00		22 899.50	

**Budget par ordre administratif**

Rubrique	Titre	Budget 2017		Budget 2016		Comptes 2015	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
<b>7</b>	<b>SECURITE SOCIALE</b>	<b>1 246 900.00</b>	<b>7 500.00</b>	<b>1 199 648.00</b>	<b>7 840.00</b>	<b>1 203 553.90</b>	<b>43 498.40</b>
71	Service social	47 000.00	7 500.00	47 238.00	7 840.00	39 669.25	7 782.00
710	Service sociale, communal et intercommunal	38 000.00		37 298.00		31 834.00	
710.3525	Frais de fonctionnement des agences d'assurances sociales AAS	38 000.00		37 298.00		31 834.00	
711	Classe de français	9 000.00	7 500.00	9 940.00	7 840.00	7 215.25	7 472.00
711.301	Traitement salaires classes français	7 000.00		7 750.00		6 810.00	
711.303	Assurances sociales AVS - AJ, AC, alloc. fam.					170.45	
711.305	Assurances accidents					50.00	
711.3654	Frais fonctionnement classes de français			2 190.00		184.80	
711.4350	Recettes diverses (subvention, écolage, manifestation) classes français	2 000.00	7 500.00		7 840.00		7 472.00
<b>712</b>	<b>Allègement taxe sac</b>					<b>620.00</b>	<b>310.00</b>
712.3650	Gestion des déchets : achat sacs pour l'allègement de la taxe					620.00	
712.4659	Gestion des déchets : allègement taxe pour naissances, jeunes enfants et l'incontinence						310.00
<b>72</b>	<b>Prévoyance sociale cantonale</b>	<b>682 300.00</b>		<b>706 212.00</b>		<b>746 035.00</b>	
72.35154	PC à domicile et hébergement, année en cours	229 500.00		232 343.00		236 209.00	
72.35154.1	Subv. et aides aux personnes handicapées, année en cours	103 500.00		112 007.00		115 306.00	
72.35156	Ri et participation cantonale à l'A.C., année en cours	245 000.00		251 206.00		260 104.00	
72.35157	Participation LAMAL, année en cours	67 300.00		73 327.00		73 961.00	
72.35158	Correctif facture sociale					31 144.00	
72.35159	Prest. pour la famille et autres prest. sociales, année en cours	41 000.00		37 329.00		29 311.00	
<b>73</b>	<b>Santé publique</b>	<b>517 600.00</b>		<b>446 198.00</b>		<b>417 849.65</b>	<b>35 716.40</b>
73.3654.1	Participation AVASAD (anc. OMSV)	148 600.00		142 405.00		120 146.65	
73.3654.2	Participation petite enfance (ARASAPE)	369 000.00		303 793.00		297 703.00	
73.4512	Participation petite enfance (ARASAPE), solde à recevoir						35 716.40

**Budget par ordre administratif**

Rubrique	Titre	Budget 2017		Budget 2016		Comptes 2015	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
<b>8</b>	<b>SERVICES INDUSTRIELS</b>						
<b>81</b>	<b>Service des eaux</b>						
81.312.1	EPUDEHL, achat de prestations						
81.312.2	EPUDEHL, frais de stockage						
81.319.2	TVA non récupérée service des eaux						
81.332	Amortissement supplémentaire source Lizettes						
81.3901.1	Salaires imputation EPUDEHL						
81.3903	Imputation interne S.I.						
81.435	Vente d'eau						
81.4350	Vente d'eau à des tiers						
81.4351	Prestations à EPUDEHL, vente d'eau						
81.436	Remboursement de tiers						
81.4363	Remboursements de dommages						
<b>811</b>	<b>Service des eaux Communal</b>						
811.311	Achat compteurs et matériel	210 933.00	210 933.00	207 260.00	133 200.00	181 247.92	7 196.35
811.312	Energie et combustible	26 000.00		4 000.00		249.72	
811.313	Fournitures diverses	50 000.00		50 000.00		53 632.09	
811.314	Entretien réseau	1 500.00		1 500.00		1 525.74	
811.314.1	Entretien station de pompage	10 000.00		8 000.00		15 277.05	
811.318	Prestations de service	1 000.00		3 000.00		3 933.31	
811.3182	Taxes téléphoniques	1 000.00		1 000.00		841.01	
811.3186	Primes d'assurances	1 000.00		1 000.00		843.37	
811.331.1	Amortissement extension réseau d'eau (préavis 39/2006)	3 000.00		2 500.00		2 559.32	
811.331.1046	Amortissement inst. système de télécommande (préavis 10/46)	3 050.00		3 050.00		3 050.00	
811.3813	Attribution fonds de réserve -Réseau	8 900.00		8 900.00		8 900.00	
811.3901	Salaires imputation interne Roche	32 888.00		57 150.00		59 936.31	
811.3901.2	Salaires imputation Rennaz	53 500.00		43 800.00		28 900.00	
811.4273	Location de compteurs	19 115.00		23 360.00		1 600.00	
811.434	Taxes de raccordement		12 000.00		7 500.00		7 196.35
811.434.1	Taxes abonnement annuel / unité locative		16 000.00		16 000.00		
811.435	Vente d'eau		45 000.00				
811.436.1	Ventes d'eau (complément)		65 000.00		70 000.00		
811.4369	Prestations à Rennaz, loc. fontainier		43 333.00				
			29 600.00		39 700.00		

**Budget par ordre administratif**

Rubrique	Titre	Budget 2017		Budget 2016		Comptes 2015	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
812	Service des eaux Intercommunal - Station Lisettes		467 000.00	266 920.00	340 980.00		236 425.00
812.312.1	EPUDEHL, achat de prestations	70 300.00		104 000.00			
812.312.2	EPUDEHL, frais de stockage	44 800.00		60 000.00			
812.322	Intérêts emprunt nouvelle centrale Lisettes	10 000.00					
812.331.1433	Amortissement nouvelle station des Lisettes (préavis 33/2014)	114 334.00					
812.3813	Attribution fonds de réserve - Consommable Station	76 366.00					
812.3901.1	Imputation interne - salaires EPUDEHL	1 200.00		2 920.00			
812.3903	Imputation interne SI	150 000.00		100 000.00			
812.4351	Prestations à EPUDEHL, vente d'eau		174 000.00		104 000.00		
812.4351.1	Prestations à EPUDEHL, garantie de débit		282 000.00		225 000.00		225 000.00
812.4351.2	Prestations à EPUDEHL, stockage		5 000.00		7 000.00		7 000.00
812.4351.3	Prestations à EPUDEHL, mise à disposition du fontainier		6 000.00		4 980.00		4 425.00

Rubrique	Titre	Budget 2017		Budget 2016		Comptes 2015	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
		7 537 638.75	7 384 866.00	7 148 625.92	6 953 419.00	7 002 699.96	6 983 535.25
	<i>Total</i>						
	<i>Excédent</i>	152 772.75		195 206.92		19 164.71	

*Péréquation financière nette & facture sociale*

	Budget 2017	Budget 2016	Budget 2015	Budget 2014	Budget 2013
Péréquation financière (net)	CHF -228 200.00	CHF -176 370.00	CHF -44 527.00	CHF 91 379.00	CHF 199 000.00
Facture sociale (PC)	CHF 711 873.00	CHF 734 600.00	CHF 744 628.00	CHF 659 563.00	CHF 731 196.00
Réforme policière	CHF 109 800.00	CHF 111 777.00	CHF 110 239.00	CHF 115 911.00	CHF 109 327.00
<b>Total</b>	<b>CHF 593 473.00</b>	<b>CHF 670 007.00</b>	<b>CHF 810 340.00</b>	<b>CHF 866 853.00</b>	<b>CHF 1 039 523.00</b>
			CHF 1 538.00		

*Récapitulation des **CHARGES** du budget de fonctionnement*

	Budget 2017	Budget 2016	Budget 2015	Budget 2014	Budget 2013
Administration générale	CHF 1 638 600.00	CHF 1 511 540.45	CHF 1 398 321.75	CHF 1 295 970.00	CHF 1 258 595.00
Finances	CHF 767 000.00	CHF 761 580.00	CHF 736 338.00	CHF 760 134.00	CHF 720 405.00
Domaines et bâtiments	CHF 1 181 855.75	CHF 1 157 752.00	CHF 1 186 028.00	CHF 1 059 340.00	CHF 1 004 776.00
Travaux	CHF 995 700.00	CHF 1 036 544.20	CHF 1 011 184.75	CHF 1 114 282.00	CHF 1 133 674.00
Instruction publique & Culte	CHF 802 500.00	CHF 730 063.27	CHF 666 098.00	CHF 658 678.00	CHF 546 951.00
Police	CHF 227 150.00	CHF 237 318.00	CHF 229 088.00	CHF 226 475.00	CHF 216 227.00
Sécurité sociale	CHF 1 246 900.00	CHF 1 199 648.00	CHF 1 180 609.00	CHF 980 660.00	CHF 1 007 809.00
Services Industriels	CHF 677 933.00	CHF 474 180.00	CHF 439 200.00	CHF 493 000.00	CHF 310 000.00
<b>Total</b>	<b>CHF 7 537 638.75</b>	<b>CHF 7 108 625.92</b>	<b>CHF 6 846 867.50</b>	<b>CHF 6 588 539.00</b>	<b>CHF 6 198 437.00</b>

*Récapitulation des **RECETTES** du budget de fonctionnement*

	Budget 2017	Budget 2016	Budget 2015	Budget 2014	Budget 2013
Administration générale	CHF 705 315.00	CHF 628 740.00	CHF 557 400.00	CHF 534 400.00	CHF 446 800.00
Finances	CHF 4 460 900.00	CHF 4 300 950.00	CHF 4 084 928.00	CHF 3 798 955.00	CHF 3 300 000.00
Domaines et bâtiments	CHF 1 082 358.00	CHF 1 065 799.00	CHF 1 129 482.00	CHF 1 105 767.00	CHF 1 028 407.00
Travaux	CHF 429 860.00	CHF 415 410.00	CHF 367 500.00	CHF 434 000.00	CHF 343 000.00
Instruction publique & Culte	CHF 12 500.00	CHF 13 500.00	CHF 7 000.00	CHF 6 000.00	CHF 6 000.00
Police	CHF 8 500.00	CHF 7 000.00	CHF 7 000.00	CHF 5 200.00	CHF 8 200.00
Sécurité sociale	CHF 7 500.00	CHF 7 840.00	CHF 6 572.00	CHF -	CHF -
Services Industriels	CHF 677 933.00	CHF 474 180.00	CHF 439 200.00	CHF 493 000.00	CHF 310 000.00
<b>Total</b>	<b>CHF 7 384 866.00</b>	<b>CHF 6 913 419.00</b>	<b>CHF 6 599 082.00</b>	<b>CHF 6 377 322.00</b>	<b>CHF 5 442 407.00</b>